

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

Fascicule I - Premier trimestre 1975



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1975

SOMMAIRE

Assemblée Générale du 24 avril 1974	7
L'activité des "Amis de Vienne" en 1974	15
Regards sur Vienne en 1974	35
ETUDE : Un procès au XVIII ^e siècle : la Chapelle de Maguelonne et la Maison de la Bobe	63

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la Ville
et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts).

Pour 1975

Le numéro	15,00
Abonnement annuel normal	50,00
Abonnement de soutien	100,00
Retraités et étudiants	30,00

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne.
C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71.

LES "AMIS DE VIENNE" ONT PRÉVU POUR VOUS

EXPOSES : de 18 h à 19 h - salle de réunions du Syndicat d'Initiative.

SORTIES : consulter la presse ou la permanence du Syndicat d'Initiative.

Jeudi 6 mars 1975 : Madame COSTE - " Le château renaissance du cardinal de Tournon à Roussillon ".

Jeudi 10 avril 1975 : ASSEMBLEE GENERALE, à 20 h 40, salle de l'Hôtel de la Poste, cours Romestang.

Elle sera précédée d'une conférence de M. Jean-François REYNAUD, Professeur à l'Université de LYON II, sur le sujet : " Edifices religieux du 1^{er} millénaire à LYON et à VIENNE ".

Samedi 26 avril 1975 : promenade guidée à travers les vieilles maisons de VIENNE, organisée avec le concours des hôtes du Syndicat d'Initiative.

Samedi 17 mai 1975 : sortie de l'après-midi - Visite commentée du village de REVEL-TOURDAN - Fouilles et découvertes romaines et moyenâgeuses.

Dimanche 1^{er} juin 1975 : rallye-promenade historique réalisé en collaboration avec le Syndicat d'Initiative.

Jeudi 5 juin 1975 : Jean-François Grenouiller - " La Bibliothèque de Louis de Leusse, parlementaire au XVIII^e siècle ".

Dimanche 22 juin 1975 : grande sortie annuelle : le plateau d'Entremont et la ville d'AIX-EN-PROVENCE.

VOTRE ABONNEMENT DE 1974 EST TERMINE...

AVEZ-VOUS REGLE CELUI DE 1975 ?

L'abonnement au bulletin des " Amis de Vienne " est annuel. Il couvre les quatre numéros de l'année en cours et s'achève avec celui du quatrième trimestre.

Pour faciliter la tâche des responsables de la Société, tous bénévoles, et éviter des frais de rappel ou de recouvrement, **veuillez régler le plus rapidement possible** votre abonnement de 1975, si vous ne l'avez déjà fait, en retournant le bulletin ci-dessous accompagné de votre titre de paiement à :

Société des " **Amis de Vienne** " - Pavillon du Tourisme

Cours Brillier - 38200 VIENNE

C. C. P. LYON 185-71
au tarif suivant :

abonnement de soutien	100 F
abonnement normal	50 F
étudiants ou retraités	30 F

NOM

ADRESSE EXACTE (pour l'envoi postal du bulletin)

Renseignements, correspondance, inscriptions ou règlements en espèces,
au Pavillon du Tourisme - Cours Brillier - 38200 VIENNE

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

Fascicule I - Premier trimestre 1975



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1975

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 24 AVRIL 1974

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Monsieur le Sous-Préfet,
Mesdames,
Messieurs,

La Société des " Amis de Vienne " est bien dans sa 70^e année, ce qui est un âge fort respectable et il est sans doute bien peu de sociétés locales qui puissent l'égaliser en ancienneté et se flatter aussi de susciter un intérêt toujours évident. Le nombre des inscriptions enregistrées l'an dernier en est le témoignage, ainsi que votre présence ce soir à l'occasion de cette Assemblée Générale.

Mais plutôt que de nous attendrir sur cette longévité, sera-t-il préférable, après avoir vu et critiqué son activité de l'an dernier, d'envisager pour le présent et l'avenir les moyens qui devront lui permettre de prolonger longtemps encore sa verte vieillesse.

C'est pourquoi vous devrez renouveler un certain nombre d'administrateurs, subir la présentation des rapports de vos Président, Secrétaire et Trésorier, approuver ou rejeter leur gestion.

Comme l'an dernier cependant nous ferons passer le plaisir avant le travail et l'exposé de M. Demotz précédera l'Assemblée Générale.

Permettez-moi toutefois avant de lui passer la parole d'adresser mes remerciements :

- à M. Eydoux, Sous-Préfet, dont la présence parmi nous, pour la deuxième année consécutive, ainsi que celle de Mme Eydoux, est un encouragement et un témoignage de sympathie auxquels nous sommes particulièrement sensibles.
- à M. Gueffier, Adjoint, représentant M. Mermaz, Député-Maire de Vienne. Qu'il veuille bien témoigner à M. le Maire et au Conseil Municipal la reconnaissance des " Amis de Vienne " pour la bienveillance jamais démentie dont ils sont l'objet.
- à M. Vigier, Conseiller Municipal et Président du Syndicat d'Initiative, pour l'aide constante qui nous est apportée par cet organisme et son équipe, Mme Thévenet, Directrice, et Mme Roux, Secrétaire.
- à MM. les représentants de la presse pour le soutien amical qui nous est dispensé au cours de l'année.

A vous tous enfin, chers amis de Vienne qui êtes venus nous encourager par votre présence, mais aussi entendre M. Demotz vous parler de La Bâtie.

C'est un sujet très cher aux Viennois, cher Monsieur, et particulièrement aux "Amis de Vienne", que vous avez bien voulu venir aborder pour eux ce soir.

Avec Serves, avec Crussols, avec Mornas, La Bâtie de Vienne, n'est-elle pas l'un des éléments des plus caractéristiques du paysage de notre Vallée du Rhône.

Aux yeux des innombrables touristes qui passent par la vallée, n'est-elle pas l'image de marque de notre ville, une image que l'on n'oubliera pas davantage que l'embouteillage qui aura permis de la voir un peu plus longtemps, mais qui compensera la mauvaise impression qu'on aurait pu en garder du fait d'une halte imprévue.

Aux yeux des Viennois, elle est cette silhouette familière qu'on ne peut ignorer et dont les ruines un peu mystérieuses alimentèrent nos rêves d'enfant.

Sa présence est si intense que nos peintres et nos poètes lui dûrent beaucoup de leur inspiration. Il n'est jusqu'à Mourguet, créateur du Guignol Lyonnais, mort à Vienne vers le milieu du siècle dernier, pour lequel l'inspiration étant issue de la tradition populaire, qui ne célébra ses fantômes dans la dernière de ses comédies qu'il intitula "Les souterrains du vieux château".

Ce n'est pas sans regrets que nous pouvions constater que ses importants vestiges se dégradaient un peu plus chaque année et qu'une végétation de plus en plus envahissante compromettait sa fière silhouette.

Son histoire et même sa légende semblaient en souffrir et s'il fallait se rendre à l'évidence, La Bâtie s'acheminait lentement mais inexorablement vers sa disparition.

Les fées de nos rêves d'enfant, les fantômes eux-mêmes de Mourguet n'y avaient rien changé.

C'est un bon génie qui devait redresser cette situation. On vit son influence bienfaisante lorsqu'elle eut changé de propriétaire il y a peu d'années.

Nous avons déjà eu l'occasion aux "Amis de Vienne" de signaler les heureuses restaurations qui en découlèrent et nous avons voulu que notre Assemblée Générale de cette année soit l'occasion de rendre un hommage public à M. et Mme Celette de la gratitude des "Amis de Vienne" pour le sauvetage qu'ils ont eu le courage d'entreprendre.

Mais il est des travaux de fouilles, de relevés sur plans, de restauration, qui exigent une rigueur scientifique que seuls des spécialistes de l'art médiéval pouvaient être en mesure d'assurer.

Soulignons combien il est heureux que M. Demotz, professeur-assistant d'histoire médiévale à l'U.E.R. des sciences de l'homme de Lyon, M. Paul Vial, assistant d'histoire médiévale à l'Université de St-Etienne, aient été appelés à s'occuper de La Bâtie et aient apporté dans le déroulement des travaux de restauration les garanties d'une rigueur scientifique qu'exigeaient la restauration du monument.

Félicitons aussi M. Hullo, Professeur au Lycée de Vienne, et tous les groupes de jeunes, étudiants et collégiens, qui sont venus avec leurs maîtres aider aussi aux travaux entrepris par M. Celette.

Nous n'ignorons rien de la part que les uns et les autres ont pris, de la peine qu'ils se sont donnés pour assurer le succès de ce sauvetage.

Citons enfin l'énorme travail qui a été fait par M. Julia, dont nous admirons l'enthousiasme et le précieux concours qu'il a apporté personnellement aux travaux.

Qu'ils reçoivent tous le témoignage de reconnaissance qui leur est dû au nom de tous les Viennois.

Il appartient maintenant à M. Demotz de nous parler de La Bâtie et des travaux qu'il y a réalisés.

EXPOSÉ DE M. DEMOTZ

(Le compte-rendu de l'exposé de M. Demotz a été donné dans le bulletin du 3^e trimestre 1974).

Remerciements du Président :

Nous avons beaucoup appris sur La Bâtie. Sans rien enlever de son charme romantique, vous l'avez située pour nous dans sa réalité scientifique, ce qui nous permet de la mieux comprendre. Nous apprécions aussi que vos travaux, en apportant une importante contribution à la restauration entreprise par M. Celette aient aussi le grand mérite d'apporter une non moins importante contribution à une meilleure connaissance de l'architecture militaire d'une époque souvent méconnue.

Je vous en remercie donc pour les "Amis de Vienne" et pour tous les Viennois.

Je dois aussi remercier la Municipalité Viennoise et particulièrement M. Gueffier pour leur contribution au succès de cette soirée en nous permettant de tenir notre Assemblée Générale dans cette excellente salle du Théâtre Municipal enfin rénovée.

Sans oublier bien entendu ceux qui ont travaillé à son organisation : M. Guyamier et le personnel du Théâtre, M. Perriolat, notre dévoué manipulateur photographe, M. Blanc, Secrétaire-Adjoint des "Amis de Vienne".

DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte-rendu de M. GARON, Secrétaire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai tout d'abord à vous faire part de la lettre que m'a adressée notre Président d'Honneur, Charles Jaillet. Retenu à Versailles, il nous adresse ses encouragements et ses vœux.

En nous accusant réception de notre premier bulletin de cette année, il félicite le comité de rédaction pour, écrit-il : "*l'excellente présentation des activités de notre compagnie, manifestations nombreuses, qui témoignent de la vitalité des "Amis de Vienne"*".

"*Sur un plan plus général, c'est un heureux tour d'horizon des plus importants événements concernant la vie littéraire, artistique, musicale (sans oublier l'archéologie de Vienne en 1973 et dans sa belle région; ce sera un document précieux pour les générations à venir).*"

Nous avons reçu d'autres nombreuses félicitations pour ce bulletin; les rappeler n'est pas trouver prétexte à un plaidoyer "pro domo" et faire preuve d'auto-satisfaction, mais constater qu'un travail collectif, celui de votre administration a été heureusement apprécié.

En effet, bien souvent lors de cette réunion annuelle, votre Président et votre Secrétaire ont fait appel à d'autres concours pour les seconder.

Cet appel a été enfin entendu et l'an dernier je vous informais que nous avions commencé le travail d'élargissement et de rajeunissement de notre administration.

Cette transformation s'est concrétisée au courant de cette année 1973.

Elaborée lors de nombreuses réunions de bureau ou de conseil, elle fut sanctionnée par notre Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin 1973 au cours de laquelle ont été adoptés de nouveaux statuts conformes aux nouvelles dispositions légales.

En voici les résultats :

Lors du Conseil d'Administration du 4 avril 1973, l'an dernier, M. Charles Jaillet avait été nommé Président d'Honneur, M. Marcel Paillaret, Vice-Président, avec 48 voix. Notre Président sera de la sorte encore mieux secondé.

Cette année vous aurez à ratifier l'élection de trois membres du conseil dont le mandat arrivé a son expiration est renouvelable :

MM. Gourdant, Jacob, Terrasse,

EN REMPLACEMENT DE :

M. Antoine Silvestre, décédé,

Mlle Andrée Jacquet, démissionnaire.

Vous aurez à ratifier l'élection de M. Charles Bellet et de M. Louis Blanc.

Sur le bulletin de vote qui vous a été remis, vous ferrez figurer les noms de nos jeunes collaborateurs, commissaires-assistants, dont vous aurez à ratifier l'élection : M. J.-F. Grenouiller qui aura le titre de bibliothécaire : classement, répertoire de nos archives enrichies par l'apport du don du Président Maurice Faure dont nous avons effectué avec M. Charles Bellet un provisoire rangement. Notre bibliothèque va s'enri-

chir prochainement des nombreux livres légués aux "Amis de Vienne" par le regretté M. Cottaz. Il aura donc un gros travail à réaliser.

Nos amis, Jean-François Guillet et Michel Tranchand seront chargés de la propogande et de la préparation de certaines manifestations dont ils se sont occupés déjà avec beaucoup de zèle et d'efficacité l'an dernier.

M. Gérard André sera commissaire-adjoint aux finances et apportera son concours à notre trésorier M. Jacob.

Une autre collaboration était souhaitée depuis longtemps au Secrétariat :

Votre serviteur à ce poste depuis près de trois lustres ne peut plus assumer seul un travail de plus en plus lourd : en effet le nombre de nos sociétaires est passé de 250 environ en 1962 à 600 en 1974 et la parution du Bulletin en quatre exemplaires demande un surcroît de travail, choix de textes, correction des épreuves, qu'il faut équilibrer.

Cher monsieur Blanc, vous venez à nous avec tout le dynamisme et l'enthousiasme d'un jeune retraité. J'ai été heureux de vous confier désormais :

- le recouvrement des abonnements ;
- la tenue du fichier des adhérents ;
- les convocations qui sont fréquentes ;

avec encore la répartition d'une propagande active de notre jeune équipe, Vous aurez, croyez-moi, de quoi occuper vos loisirs de retraité en notre bonne ville dans la maison familiale et natale réintégrée et vous trouverez à ce poste un sûr antidote contre la morosité.

Nous avons regretté vivement l'absence à nos récentes délibérations de Mlle Andrée Jacquet que des activités nouvelles et méritoires retiennent le plus souvent loin de Vienne ; nous n'oublions pas en effet les très grands services qu'elle a rendus aux "Amis de Vienne". Ne fut-elle pas de nombreuses fois une auxiliaire précieuse et dévouée de notre Président Maurice Faure pour la préparation de sorties-promenades au cours desquelles nous trouvions toujours l'attrait d'un site insoupçonné ou d'un trésor inconnu.

Nous lui avons demandé lorsqu'elle séjournera à Vienne de ne pas oublier que la porte d'entrée de notre Conseil lui est toujours ouverte comme par le passé ; heureux serions-nous de bénéficier de ses avis et de la revoir à nos autres réunions. Nous lui souhaitons dans la nouvelle tâche qu'elle a entreprise et où elle trouvera à exercer encore son dévouement d'en retirer toutes les satisfactions méritées.

Vous avez pu constater, Mesdames, Messieurs, les heureux résultats de notre propagande :

En 1972 nous avons inscrit 45 nouveaux abonnés et en 1973, 110 résultats acquis par une action *collective*, circulaires d'information, envois de Bulletins et par l'action *directe de nos militants*, à commencer par celle combien efficace et convaincante de votre Président !

Elle doit être poursuivie cette propagande sans relâche, car nous avons à déplorer de trop nombreux décès, des départs de Vienne, des changements d'adresses, enfin quelques refus de cotiser dont les motifs nous sont le plus souvent impénétrables.

Ainsi pour cette année le gain réel de nouveaux abonnés se limite à 60 unités seulement !

Or vous le savez, pour faire partie des "Amis de Vienne" aucun cérémonial n'est exigé : les représentants de toutes les classes sociales sont chaleureusement accueillis ; hormis les débats politiques et confessionnels, chacun peut exprimer librement ses idées dans notre Revue.

Il faut seulement avoir beaucoup d'amour pour notre belle ville et sa région, pour son passé, pour son histoire, afin d'en retirer d'utiles leçons pour bâtir un avenir plus heureux pour tous.

L'année 1974 — les événements étant ce qu'ils sont devenus — ne sera pas celle de la vie facile et des matins triomphants.

Bien loin de nous laisser aller au découragement et au pessimisme, nous vous demandons, à tous, de *participer activement*. Il faut que nous soyons plus nombreux. *Ne restez pas une majorité silencieuse mais active* : si chacun de vous recrutait un adhérent nous pourrions facilement passer le cap difficile de l'année 1974.

Avant de terminer, je voudrais vous signaler la parution du II^e tome de l'ouvrage de notre Président d'Honneur Charles Jaillet "Louis XI en Dauphiné et ailleurs" qui a paru récemment. Il est entré dans notre bibliothèque, *don de l'auteur, enrichissement certain* pour celle-ci.

C'est un livre qu'il faut posséder car on reste confondu par le travail de documentation que représente cette étude à la fois généalogique, historique et philologique

A lire au coin du feu, à petites doses, comme on déguste à petites gorgées un vin de grande année.

L'état de santé de notre Vice-Président Paul Michalon ne lui permet pas d'assister à notre réunion ; nous lui adressons nos vœux chaleureux de prompt rétablissement ; nous souhaitons le revoir bientôt parmi nous, nous apporter ses conseils et l'appui efficace qu'il n'a pas cessé de prodiguer aux "Amis de Vienne" et particulièrement lors des moments difficiles pour notre Compagnie.

En terminant je ne veux pas oublier les sociétaires décédés en 1973 et *tout particulièrement* ceux qui ont participé à son administration et à ses activités :

MM. Claude Bouvier, Paul Bresse, Antoine Silvestre, Mme Chaumartin, Mlle Vagnon.

A toutes les familles éprouvées, nous renouvelons ici nos regrets et l'expression de nos sentiments attristés.

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR M. JACOB

SOCIETE DES AMIS DE VIENNE

<i>ACTIF</i>			<i>PASSIF</i>
Solde au 31-12-1972	7 030,27	Frais Bulletin	16 524,96
Cotisations	18 661,50	Règl. s. comptoir des Entrepr. St-André-le-Bas	2 750,46
Sub. de la Ville de Vienne	1 100,00	Frais imprim. Ternet	1 924,54
Maison St-André-le-Bas ..	1 514,19	Frais sonorisation	150,00
Sortie d'été	936,00	Récept. Echange Inter. ..	250,00
		Règl. pour la bibliot.	250,00
		Règl. plaque maison A. Rivoire	225,00
		Sortie d'été	854,66
		Frais classeurs	142,56
		Frais divers	768,12
		Solde au 31-12-73	5 401,66
	<hr/>		<hr/>
	29 241,96		29 241,96

Les comptes rendus du Secrétaire et du Trésorier sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

SUITE DE L'ALLOCUTION DE M. GOURDANT, PRÉSIDENT, ET CONCLUSION

Je dois donc remercier M. Garon et M. Jacob pour leurs excellents rapports et pour le travail important qu'ils ont assuré cette année.

J'accorderai une mention toute spéciale à M. Garon qui se dévoue depuis bien des années dans la charge de secrétaire et qui en assurait à lui seul jusqu'à ce jour le très important travail matériel. Je suis heureux qu'il ait trouvé en la personne de M. Blanc, Secrétaire-Adjoint, un collaborateur actif et efficace. Le nombre actuel de nos sociétaires et le travail nécessité par l'envoi de quatre bulletins par an avaient rendu cette charge impossible pour un seul homme. Je ne doute pas que l'entente cordiale de nos deux secrétaires puisse être bénéfique aux "Amis de Vienne".

Je remercie aussi les membres du Conseil d'Administration qui ont suivi avec intérêt nos réunions et ont apporté une aide efficace à la préparation des manifestations de l'année écoulée.

Je suis heureux aussi de voir pour la première fois cette année officialiser en cette Assemblée Générale, le titre de commissaire.

Les services rendus par nos commissaires ne sont plus à souligner. Vous connaissez l'efficacité de la commission d'organisation de nos manifestations que je félicite une fois de plus. Nul ne doute que, nouveau

promu dans le rôle de bibliothécaire, notre ami J.-F. Grenouiller ne fasse de son côté un aussi bon travail. Nous devons sans doute rechercher d'autres disciplines où pourront à leur tour militer d'autres sociétaires pour le bien de tous.

Par les rapports de MM. Garon et Jacob, par le premier bulletin de 1974, vous avez appris l'essentiel des activités de l'an dernier et il me reste en conséquence à vous parler de nos projets.

LE BULLETIN :

Les bulletins des 2^e et 4^e trimestres de cette année vous donneront la suite et vraisemblablement la fin de la thèse de M. Pelletier sur : "Vienne Gallo-Romaine au bas-empire". Le bulletin du 3^e trimestre vous donnera une ou plusieurs études d'autres auteurs, sur Vienne.

Nous vous informons dès maintenant qu'un important tiré à part de l'étude de M. Pelletier a été réalisé, ce qui nous permettra de faire brocher en un seul ouvrage les quatre fascicules qui y ont été consacrés. Ce tiré à part sera vraisemblablement mis en vente dès la fin de cette année. Nul doute qu'il ne reçoive un accueil favorable du public que justifie pleinement l'intérêt de l'ouvrage.

Le tirage en étant néanmoins limité, nous vous informerons en temps utile de la date de sa sortie, pour que vous puissiez en profiter si vous désirez en acquérir un ou plusieurs exemplaires, qui feront honneur à votre bibliothèque et à celle des amis auxquels vous l'offrirez.

LES SORTIES PRÉVUES AU 2^e TRIMESTRE 1974 :

Le Président informe ensuite les sociétaires présents du programme prévu au 2^e trimestre 1974 et les invite à y participer très nombreux.

Le compte rendu de ces sorties figure dans les pages suivantes et il termine par un appel au recrutement de nouveaux abonnés.

Il me reste un appel important à vous transmettre. Vous n'ignorez rien des hausses de prix actuelles sur lesquelles le papier et l'imprimerie n'ont aucun retard. Elles affectent directement le prix de revient de notre bulletin. Vous n'ignorez pas non plus que le prix de l'abonnement cotisation de 1974 est inchangé. Notre budget total suffit à peine à couvrir les frais du bulletin et nous ne pourrions nous en sortir que par un recrutement intense qui nous permettra de dégager des fonds supplémentaires.

Aidez-nous, car nous voulons garder un bulletin de qualité. Faites-le connaître autour de vous, que chacun d'entre-vous recrute au moins un ou deux abonnés. Ensemble nous pourrions aller de l'avant. Merci d'avance. Nous vous donnons rendez-vous pour le samedi 18 mai à la Chartreuse de Sainte-Croix.

L'ACTIVITÉ DES " AMIS DE VIENNE "

EN 1974

- Mercredi 23 janvier* : 18 h, au Syndicat d'Initiative : Exposé par le R.P. Martinez : " Fantaisies de l'historien Viennois Mermet ".
- Mercredi 13 février* : 18 h, au Syndicat d'Initiative : Exposé par M. Gourdant : " Une industrie viennoise disparue : la mine — Les Papets, les Blumensten, les de Miremont ".
- Mercredi 6 mars* : 18 h, au Syndicat d'Initiative : Projection de diapositives sur Vienne historique — Montage de M. Jean Perriolat.
- Samedi 20 avril* : à 14 h 30, visite de l'Odéon commentée par M. André Pelletier, Docteur ès lettres, Assistant d'Histoire Ancienne à la Faculté de Lyon II.
- Mercredi 24 avril* : à 20 h 45, salle du Théâtre Municipal : Conférence de M. Bernard Demotz, Agrégé de l'Université, Assistant à l'Université de Lyon III, sur : " Le Château de la Bâtie et la campagne de fouilles qu'il poursuit depuis deux ans sur le Mont-Salomon ".
- Samedi 18 mai* : après-midi, visite commentée de la Chartreuse de Sainte-Croix dans le Massif du Pilat.
- Samedi 8 juin* : après-midi, visite des ruines et des fouilles du Château de la Bâtie commentée par M. Bernard Demotz, Professeur Agrégé, et par M. André Hullo, Professeur.
- Dimanche 9 juin* : Rallye historique organisé avec le concours du Syndicat d'Initiative.
- Dimanche 30 juin* : Sortie annuelle en Saône-et-Loire : Chapaize, Brancion, Tournus. Visite commentée par M. Raymond Oursel, Archiviste de Saône-et-Loire, écrivain et spécialiste de l'Art Roman.
- Lundi 15 juillet* : Réception au Cloître de Saint-André-le-Bas des jeunes étrangers des Echanges Internationaux de la ville de Vienne.
- Samedi 21 septembre* : Participation à la réception des congressistes du groupe des " Amis d'Entremont et du pays d'Aix Antique ".

Samedi 19 octobre : Sortie d'automne à Roussillon. Visite du Château Renaissance, actuellement mairie, sous la conduite de M. Coste, Maire, et de Mme Coste.

Jeudi 7 novembre : Exposé de M. Marcel Paillaret sur le roi Boson.

Samedi 9 et dimanche 10 novembre : Participation à la réception du Groupe Archéologique du C.N.R.S. de Marseille.

Jeudi 5 décembre : Exposé du R.P. Martinez sur "La Table de Peutinger".

Jeudi 19 décembre : Célébration du 70^e anniversaire de la Fondation de la Société — Sortie d'un numéro spécial du bulletin — Dédicace de l'auteur M. A. Pelletier.

EN SUIVANT LES AMIS DE VIENNE AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Mercredi 23 janvier 1974

EXPOSE DU R.P. MARTINEZ "FANTAISIES DE L'HISTORIEN VIENNOIS MERMET"

Le Père Martinez s'excuse d'être obligé de démolir l'œuvre d'un historien viennois, mais actuellement il ne semble pas qu'on puisse croire encore à l'authenticité de la chronique de Mermet, *Histoire de la ville de Vienne*, au moins en ce qui concerne sa prétendue traduction de *l'histoire inédite de Vienne sous les 12 César* par Trébonius Rufinus.

Mermet (1780-1846) était un "grand Monsieur". Il fut sous-préfet, député et maire de Vienne. Il publia : "Ancienne chronique de Vienne, chronique religieuse de Vienne, et Histoire de Vienne (1828)" en trois volumes.

C'est dans le premier volume qu'après une notice sur l'Allobrogie (résumé de l'œuvre d'Aymard du Rivail) se place la traduction annotée par Mermet d'un manuscrit de Trébonius Rufinus duumvir et sénateur. Si ce personnage, comme en témoigne Pline le Jeune dans ses Lettres (livre IV, lettre 22) a bien existé à la fin du 1^{er} siècle de J.-C., par contre on peut fortement douter de l'existence de ce manuscrit que personne n'a encore jamais vu.

Son titre ressemble fort à l'Histoire de Rome sous les 12 César de Suétone. Il reflète les théories, aujourd'hui reconnues fausses, mais qui étaient admises à l'époque de Mermet. Citons entre autres : le théâtre pris pour un amphithéâtre, la pyramide citée comme le cénotaphe de Ponce-Pilate, le temple d'Auguste transformé en prétoire du Forum. Nous ne pourrions donc ajouter foi au nom romain des sept collines de Vienne (Eumédium, Prompaeciacum, Quiriacum, etc) qu'on ne retrouve pas cités ailleurs.

Mermet, évidemment, n'est pas le seul à avoir écrit des pseudo-mémoires. Certains auteurs d'apocryphes avouent leur véritable identité, et nous avons alors parfois de véritables chefs-d'œuvre, tel les Mémoires de *Titus Pomponius Atticus* par Pierre Grimar.

Mais Mermet au contraire, loin d'avouer, s'efforce de prouver l'existence de ce mystérieux manuscrit, mais en vain, car son imagination l'emporte trop loin. Ainsi parlant d'un temple à Maïa, mère de Mercure,

élevé sur le Mont Quiriacum (Sainte-Blandine), il le fait desservir par des veuves, qui, affirme-t-il, faisaient vœu de chasteté, cela fait penser aux Vestales romaines.

Mermet a-t-il été cru de ses contemporains ? Ce n'est pas sûr : Allmer ne l'a pas cru car citant les preuves écrites de l'existence de Trébonius Rufinus, il parle de Pline, mais pas du manuscrit possédé par Mermet. Alfred de Terrebonne et probablement aucune des personnes cultivées de Vienne n'ont été dupés. Mais il y a encore quelques historiens pressés qui citent Mermet, en référence, même dans ses opinions les plus fallacieuses.

Nous ne devons accepter aucune des théories de Mermet sans les contrôler soigneusement par l'autorité d'un écrivain antérieur ou d'un document irréfragable. Chorier lui aussi a besoin d'être vérifié. Les meilleures sources pour les noms des collines viennoises sont les œuvres de Strabon. Les *Monumenta Germaniae Historica* nous donnent les sources diplomatiques et les différents décrets de Bozon, roi de Provence de 879 à 889. Citons également l'Histoire de la dynastie Bosonide (Gingis 1851) et l'anonyme de Ravenne, publié par Don Forcheron, mais la meilleure histoire de Vienne est probablement celle de Charvet.

Cette causerie fut vivement applaudie, mais les auditeurs furent pleins d'indulgence pour Mermet, car ils estimaient que personne n'avait été dupe de ses affabulations.

Mercredi 13 février 1974

EXPOSE DE M. GOURDANT, SUR " LES MINES VIENNOISES "

C'est d'abord l'importance de la fonction économique qui est dans la vie d'un pays et d'une ville que tient à souligner le conférencier qui fait ressortir que pour Vienne, ville chargée d'histoire, la survie n'a pu être assurée, après le déclin de son pouvoir temporel et spirituel, que par l'esprit industriel et le travail de ses habitants.

Parmi les nombreuses industries qui tinrent une grande place dans la vie de notre cité, un bon nombre est disparu. C'est le cas de l'industrie minière dont l'étude est particulièrement intéressante.

Les collines viennoises sont constituées sur les deux rives du fleuve d'un affleurement de roches primaires contenant des filons de blende (sulfure de zinc) et de galène (sulfure de plomb et d'argent).

La découverte de vestiges d'ateliers de travail du plomb, l'abondance des objets faits dans ce métal, tous revêtus de sceaux indiquant leur origine de fabrication locale, peuvent laisser supposer que les mines furent exploitées dès l'époque romaine. Mais il n'existe aucune certitude à ce sujet.

L'exploitation connue de nos mines commence au début du XVIII^e siècle avec la famille Blumensten.

C'est au Maréchal de Villeroi que l'on doit l'entrée en France de ce gentilhomme, d'origine Salzbourgeoise, qu'il avait connu au cours de sa captivité à Innsbruck et dont il avait fait son secrétaire.

A Paris, François de Blumensten avait eu l'occasion de voir du minerai riche en plomb provenant de la région. Il avait la concession de l'exploitation des mines d'une très vaste région s'étendant sur les provinces du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais et du Languedoc.

En 1727, il obtint aussi le droit de construire des ateliers pour le traitement du minerai.

De cette époque date l'installation à Pont-Evêque de l'usine, souvent encore appelée "Fonderie d'argent". Au XVIII^e siècle, les Blumensten exploitèrent quatre fonderies sur lesquelles était réparti le minerai des mines les plus proches :

- 1) Vienne qui semble avoir été la plus importante ;
- 2) Saint-Julien-Molin-Molette ;
- 3) Monistrol-sur-Loire ;
- 4) La Goutte, près de Noirétable.

Le principal filon exploité à Vienne était celui de la colline de Pipet où de nombreuses galeries furent ouvertes, d'abord partant de la montée Saint-Marcel, ensuite sur la Gère derrière l'usine.

Parmi les autres filons qui alimentent l'usine de Vienne, il faut citer : Seyssuel, Pauphile, Massier, Les Guillemottes, Saint-Just, l'Isle et la Poipe.

L'exploitation de ces derniers filons fut irrégulière et temporaire. L'usine fut tantôt prospère, tantôt d'un médiocre rendement, selon que le prix du métal produit était faible ou élevé. Souvent d'ailleurs, en fonction des importations du métal espagnol qui rentrait à meilleur prix, les Blumensten s'appliquèrent davantage à la recherche et au traitement de la galène pour la production du plomb et de l'argent qu'à celle de la blende pour la production du zinc et beaucoup aussi à la production de l'alquifoux qui servait au vernis utilisé par les potiers.

A la Révolution Française, le baron de Blumensten fut obligé de s'exiler. C'est en exil qu'il rencontra un autre gentilhomme servant comme officier dans l'armée portugaise, le chevalier Teyssière de Miremont, originaire du Périgord.

Teyssière de Miremont, homme instruit et très brillant, devait à leur retour épouser une fille du Baron de Blumensten et prendre la direction de l'entreprise qu'il fit prospérer. Devenu maire de Vienne en 1816, il fut aussi député en 1824. Cette première moitié du XIX^e siècle fut particulièrement prospère pour la ville qui connut de nombreuses transformations et dont la population de 12.671 habitants en 1819 doublera en moins de cinquante ans.

Les industries prépondérantes étaient la draperie, la tannerie et la fonderie. La mine au contraire déclina en raison des bas prix du plomb et du zinc et l'usine de fonderie s'orienta progressivement à partir du début du siècle en usine de traitement des regrets ou cendres d'orfèvrerie.

C'est dans cette spécialité de récupération des métaux précieux qu'elle fonctionne actuellement. Elle est la propriété des établissements Lyon-Alemand-Louyot et Cie. L'exploitation minière cessa en 1840 à la suite d'une terrible inondation de la Gère qui avait noyé et ensablé la mine.

Les Blumensten, malgré leur origine germanique, semblent avoir été parfaitement adoptés à Vienne, ce qui n'empêcha pas Mourguet, créateur du Guignol Lyonnais, qui vécut à Vienne et où il y mourut en 1844, de les prendre pour cible dans une des pièces de son répertoire : "les souterrains du vieux château".

L'éclipse de Vienne comme ville minière fut de brève durée.

Cette industrie devait renaître vers 1850 avec l'exploitation de la mine de Poype au hameau de Saint-Christ. Cette dernière devait produire des quantités importantes de minerai qui furent d'abord traitées sur place dans une usine située à gauche de l'autoroute en direction du sud et ensuite expédiées par chalands sur le Rhône en direction de la Belgique. Elle passa successivement entre plusieurs mains, le dernier propriétaire en ayant été la Société des mines de la Bormette. La production principale était le zinc et le vitriol. La Société cessa l'exploitation en 1907 en raison de la baisse du prix des métaux. Elle ne fut jamais reprise depuis.

Pour terminer l'histoire des mines de Vienne et de sa région, il convient aussi de citer les mines oolithiques de minerai de fer qui furent exploitées au siècle dernier par les fonderies Frerejean de Pont-Evêque dans la région de Saint-Quentin-Fallavier et de Toussieu et enfin les mines d'anthracite de Communay qui fonctionnèrent encore au cours de la deuxième guerre mondiale.

De nombreuses questions furent posées par des auditeurs très intéressés. Elles permirent d'élargir le débat et d'apporter des précisions sur bien des points.

6 mars 1974

PROJECTION DE DIAPOSITIVES SUR VIENNE DE JEAN PERRIOLAT

M. Perriolat nous présente de très belles photos de Vienne ancienne et moderne.

Samedi 20 avril 1974

UNE VISITE DE L'ODEON AVEC LES "AMIS DE VIENNE"

La visite de l'Odéon, organisée par les "Amis de Vienne" a connu un beau succès sous un soleil encourageant, de nombreux Viennois se sont rendus montée Beaumur pour mieux connaître les vestiges de cet édifice.

M. Marcel Gourdan, président de la société, a tenu à souligner que M. Pelletier, professeur, et guide de ce jour, s'intéresse depuis longtemps aux richesses archéologiques de Vienne et que sa thèse de doctorat a concerné "Vienne antique, de la conquête romaine aux invasions alémaniques".

M. Pelletier a donné toutes les explications nécessaires sur l'Odéon dont la présence témoigne de l'importance d'une élite intellectuelle qui a résidé ici ; cet édifice était utilisé pour des concerts, des conférences et surtout pour la lecture publique des œuvres des écrivains. Sur le territoire de la Gaule, on n'a retrouvé l'existence d'un Odéon qu'à Lyon et à Vienne.

L'érudit et très plaisant guide de cet après-midi a parlé des fouilles qui ont permis la mise au jour de ce qui reste de cette construction et a pu bien faire comprendre aux visiteurs ce qu'étaient les différentes parties de celle-ci.

Samedi 18 mai 1974

LES "AMIS DE VIENNE" A SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Samedi 18 mai, c'est un groupe important des "Amis de Vienne" qui se réunit à 15 h 30 devant la grande porte fortifiée de la Chartreuse, qui abrite désormais, en grande partie, le village de Sainte-Croix.

Cette imposante masse de constructions de forme rectangulaire, flanquée de tours rondes ou carrées, surmontée d'un clocher, est comme illuminée par un ardent soleil. L'agreste vallon où murmure le Couzon sépare de toute une gamme de verdure printanières et les Viennois sont heureux de voir ou de revoir ce vénérable monument fondé par Dame Béatrix de la Tour, épouse de Guillaume de Roussillon, pour le repos de l'âme de celui qu'elle aimait, valeureux croisé mort en Terre sainte. C'est vers 1277 qu'elle fit édifier de vastes bâtiments fortifiés, une église, un cloître, des jardins qui furent achevés en trois années. Avec un vaste domaine à exploiter, elle fit ce don princier au chapitre général des Pères chartreux, ordre qu'elle avait en vénération particulière, car son oncle, Bernard de la Tour, avait été général des chartreux de 1253 à 1258. Par la suite, plusieurs de ses descendants devaient devenir prieurs de Sainte-Croix. Les Pères chartreux étaient au nombre de douze, assistés de nombreux Frères.

C'est avec un plaisir extrême que nous avons écouté l'histoire à la fois véridique et légendaire de ce monastère et beaucoup d'autres choses encore, grâce à l'extrême obligeance de notre guide, M. Grau, guide érudit dont le vocabulaire parfois truculent, souvent humoristique, a rendu cette visite captivante.

Il n'est pas possible de résumer tout ce que nous avons vu et appris en quelques lignes. La chartreuse en partie détruite par des incendies à la fin du XVI^e siècle fut rebâtie au XVII^e siècle. En 1789, achat des bâtiments par un acquéreur de biens nationaux, réglé en assignats, et la

revente par parcelles en belle monnaie sonnantes (il y a toujours un profiteur en cas de bouleversement) et les transformations regrettables des bâtiments. Il reste heureusement quelques vestiges intéressants : dans l'église du XVII^e, des tableaux, des stalles datant du XV^e siècle dans leurs parties inférieures, dont les miséricordes sont sculptées, des personnages aux expressions variées ; les belles boiseries du XVI^e, en cours de restauration par les Monuments historiques ; de l'ancienne église du XVIII^e, une partie fut conservée, qui sert de sacristie. Elle est également en cours de restauration et il est souhaitable que les fresques du XIV^e siècle, dégagées en 1896-97 grâce aux travaux de M. l'abbé Pizet, ancien curé de Sainte-Croix, avec le concours de la Dina, soient protégées et remontées.



L'entrée du village de Sainte-Croix

Cliché PERIOLAT

On ne peut que déplorer la disparition des cloîtres mais les visiteurs ont été surtout confondus d'admiration devant le travail de recherche et de restauration entrepris par M. Grau, avec l'aide de certains membres de la société des Amis des arts de Rive-de-Gier. C'est ainsi que la maison du prieur a pu être dégagée, non sans difficultés, des colonnes ont été replacées, des documents, des statues retrouvés, des armoiries, des marques de tâcherons remises à jour. C'est une œuvre de bénédictin à laquelle notre guide, travaillant dans une verrerie de Rive-de-Gier, consacre toutes ses heures de loisirs.

Il en est vivement félicité et remercié par les Viennois qui se séparent en fin d'après-midi, heureux des moments passionnants qu'ils viennent de vivre, grâce à leur dévoué cicérone.

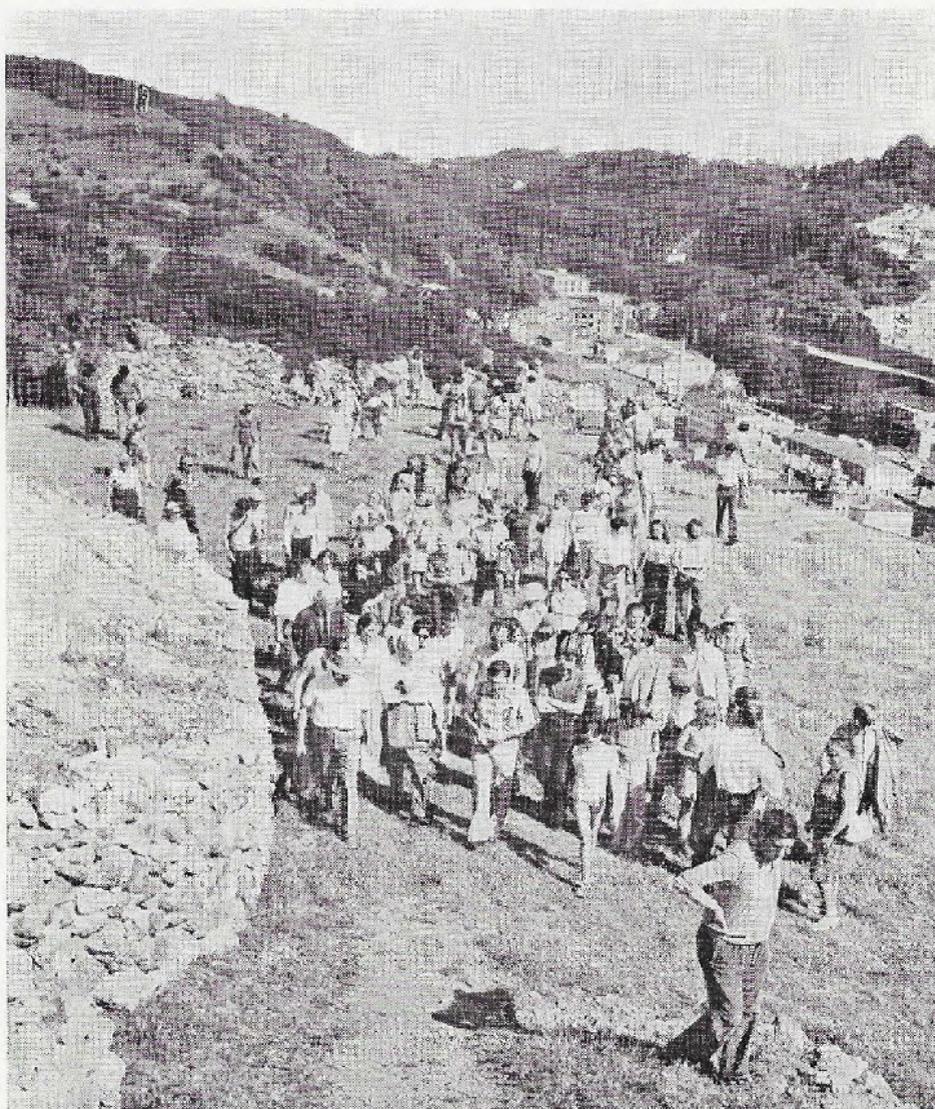
Samedi 8 juin

LES " AMIS DE VIENNE " DECOUVRENT LE CHATEAU DE LA BATIE

Plus de 200 sociétaires des " Amis de Vienne " s'étaient donnés rendez-vous, samedi au château de la Bâtie afin d'y visiter le chantier de fouilles ouvert en 1971.

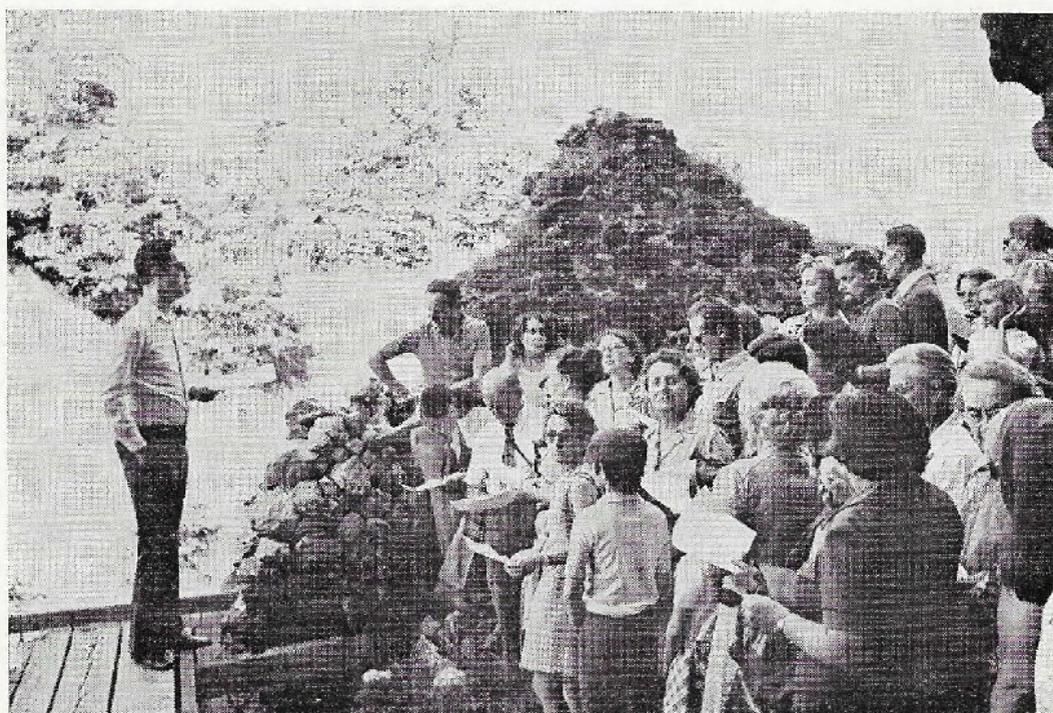
Cette visite complétait la conférence donnée le 24 avril dernier par M. Demotz, responsable avec M. Hullo, du chantier.

Les deux guides faisaient découvrir ou redécouvrir l'extraordinaire privilège du site. Puis ils montraient les premiers résultats du dégagement.



Cliché PERIOLAT

" Les Amis de Vienne " sur la première terrasse du Château



L'exposé de M. Demotz

Cliché PERIOLAT

La visite se poursuivait avec le bastion Saint-Anne qui se trouve à 250 mètres à l'est de la Bâtie et que son propriétaire, M. Jullia, entretient et restaure avec beaucoup de passion et de savoir-faire.

Ce fortin construit en 1536 était destiné à renforcer lui aussi l'enceinte urbaine, tout en appuyant la Bâtie par sa puissance de feu énorme, puisqu'il est doté de meurtrières sur trois étages.

Après cette visite passionnante, M. et Mme Célette attendaient les "Amis de Vienne" dans leur propriété où des rafraîchissements étaient offerts.

Dimanche 9 juin 1974

LE RALLYE DU SYNDICAT D'INITIATIVE ET DES "AMIS DE VIENNE"

C'est avec quelques gouttes de pluie que les concurrents prennent le départ du Syndicat d'Initiative de Vienne pour aller admirer le portique, puis gravir les pentes du Mont-Saint-Just.

Après avoir découvert la magnifique petite chapelle de Monsteroux-Milieu en cours de restauration, ils montent à l'ancien oppidum de Surieu d'où l'on admire un splendide paysage.

Puis c'est l'étape de Roussillon célèbre par son édit et par son vénérable château.

Enfin, après avoir traversé la région d'Albon qui évoque une page d'histoire intimement liée à celle de la Bourgogne et de la Provence au temps des rois burgondes et plus particulièrement à celle de Vienne.

Mantaille marque l'arrivée de cette longue première étape où après avoir satisfait à une épreuve sportive chacun put se retrouver.

Ensuite tout le monde se remet en route et après avoir découvert la Galaure, Hauterives avec la célèbre maison du facteur Cheval, le Grand-Serre et le vénérable village de Tourdan, ce fut l'arrivée à Montseveroux où tous les concurrents se retrouvèrent.

Après les comptes et les délibérations d'usage, les organisateurs procèdent à la remise des prix et tout le monde se sépare, peut-être un peu fatigué, mais enchanté de sa journée.

Le classement s'établit ainsi : 1^{er} équipage, M. Traynard qui remporte un week-end à Genève, et la coupe du vainqueur, qui sera remise en jeu ; 2^e Mme Bedon ; 3^e Mlle Clément ; 4^e M. Vincent ; 5^e M. Nicolas ; 6^e M. Bertrand ; 7^e Mlle Vallet ; 8^e M. Legali ; 9^e M. Goujon ; 10^e M. Cotton.

Dimanche 30 juin 1974

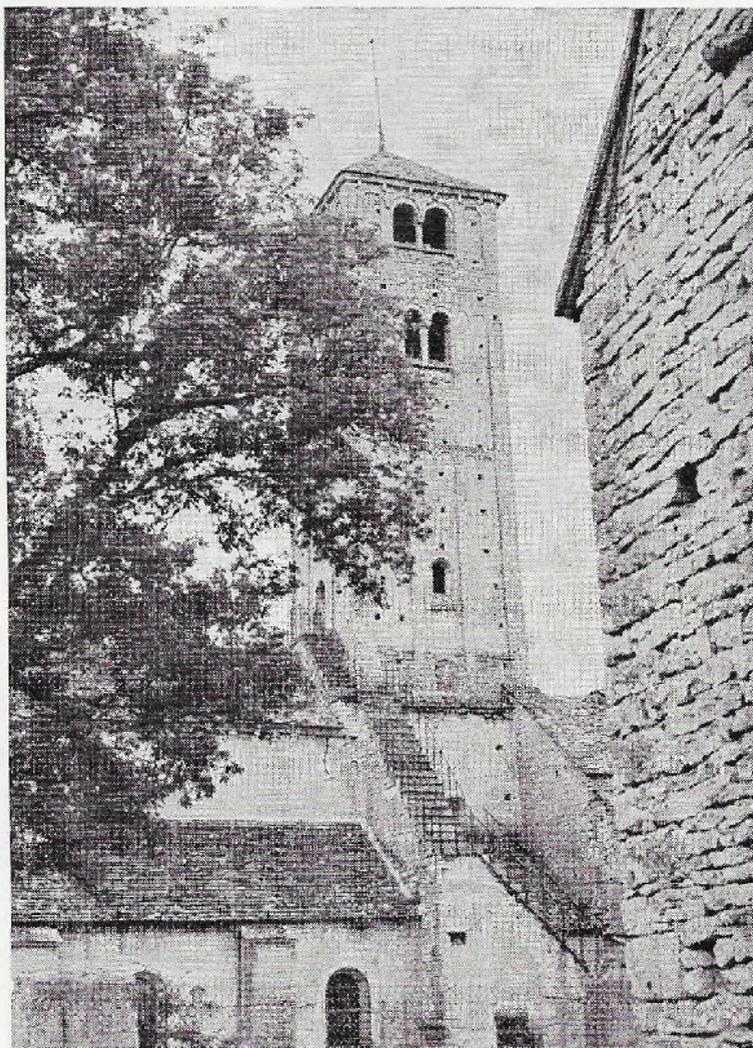
SORTIE D'ETE LES " AMIS DE VIENNE " A TOURNUS



L'arrivée au village de Chapaize

Cliché PERIOLAT

C'est devant le magnifique clocher qui domine le petit village de Chapaize que se groupaient une centaine de Viennois, dimanche matin 30 juin, pour leur visite dans cette région de la Bourgogne méridionale restée en dehors, bien que proche, des grandes migrations estivales et dont le charme et le caractère humain sont restés intacts.



Cliché PERIOLAT

Le clocher de l'église de Chapaize

Cette région, M. Oursel, directeur des archives de Saône-et-Loire la connaît bien, l'ayant parcourue dès l'enfance avec son père et depuis avec Mme Oursel ; ils se sont passionnés pour ses sites, ses merveilleux villages aux belles maisons à galeries si typiques, ses maisons fortes et ses châteaux, ses grandes ou humbles églises romanes et ils ont par une active propagande fait comprendre la nécessité d'en protéger l'architecture et l'environnement.

Pour présenter cette région aux "Amis de Vienne", M. Oursel avait choisi trois sites particulièrement attirants.

Le village de Chapaize et son église de style roman primitif dont le maître d'œuvre comme pour d'autres monuments de la région fut d'origine lombarde ; elle est en cours de sauvetage et de restauration grâce à des crédits accordés par les Monuments Historiques à la suite de ses multiples et incessantes interventions.

Ensuite, ce fut Brançon, vieux village médiéval perché sur une colline boisée aux ravissantes maisons anciennes abondamment fleuries.

L'église est érigée au sommet d'une colline sur une terrasse d'où l'on découvre un immense panorama, elle représente la perfection d'un style roman dépouillé, chef-d'œuvre d'architecture parvenue à la pureté absolue.

Son enthousiasme et sa foi en la beauté, notre guide sut les communiquer à ses auditeurs qu'il tint sous le charme de son verbe poétique et prenant.

L'après-midi ce fut Tournus, troisième étape où avec le même intérêt grâce au même orateur fut écoutée l'histoire de l'abbaye, la construction de la magnifique abbatale du XI^e siècle dont la nef est montée en berceaux transversaux invention exceptionnelle d'un maître d'œuvre audacieux afin de supporter coupole et clocher.

La journée s'acheva par la visite de la crypte du beau cloître et par une flânerie dans les rues de cette charmante ville aux belles maisons médiévales.

Les Viennois exprimèrent leurs vifs remerciements à leur guide dont ils se séparèrent avec regrets, se promettant de revenir dans cette belle région qu'il avait si bien réussi à leur faire comprendre et aimer.

Lundi 15 juillet

RECEPTION AU CLOITRE
DES JEUNES ETRANGERS DES ECHANGES INTERNATIONAUX
ORGANISES PAR LA VILLE DE VIENNE

En l'absence de M. Gourdant, M. André était chargé de recevoir nos jeunes amis.

Avec talent, il sut évoquer le rôle et le but de notre Société, en même temps qu'il retraçait les temps forts de l'histoire de notre ville.

Après ces paroles de bienvenue, la visite du cloître commençait.

21 et 22 septembre 1974

"LES AMIS D'ENTREMONT" A VIENNE

Les samedi et dimanche 21 et 22 septembre 1974, la Société "Les Amis d'Entremont" et du Pays d'Aix Antique venait visiter Vienne et le contact avec notre Société des "Amis de Vienne" se fit par l'intermédiaire de M. Renaud, le Président Gourdant étant empêché. Cette asso-

ciation s'est donné pour mission l'aménagement, la sauvegarde et le rayonnement de l'oppidum celto-ligure d'Entremont et des sites archéologiques de l'Aire aixoise.

Le Président des "Amis d'Entremont", M. Rousset, eut la délicate attention d'inviter le représentant des "Amis de Vienne" à partager le dîner de nos visiteurs, le samedi soir, et à participer au colloque qui suivit. En continuité avec la visite de Vienne, ce colloque consista en deux exposés faits par de jeunes érudits aixois et portant, l'un sur le culte impérial dans l'empire romain, l'autre sur le culte de Cybèle.

Au cours de l'échange de vues que permit cette rencontre, le Président Rousset signala l'intérêt que présenterait pour les "Amis de Vienne" une visite d'été en pays aixois. "Les Amis d'Entremont" se feraient un plaisir de les accueillir sur le lieu de leurs travaux. Sympathique proposition qui n'a pas été sans retenir l'attention du Comité de notre Société lors de sa réunion d'octobre.

Dès son retour à Aix, M. Rousset adressait à M. Renaud deux brochures toutes récentes constituant les premiers cahiers des "Amis d'Entremont" et montrant le dynamisme de cette Société culturelle. La première, due à F. Salviat, Directeur des Antiquités historiques de Provence, étudie le Baou Roux, oppidum celto-ligure situé entre Aix et Marseille. La seconde, "Entremont antique", œuvre de F. Salviat également, est plus importante dans la mesure où Entremont était la capitale du peuple des Salyens, alors que le Baou Roux n'en était qu'une ville ordinaire.

Je voudrais présenter succinctement Entremont comme préambule à une éventuelle visite des "Amis de Vienne" à ce site en 1975. Entremont est un plateau qui se dresse à quelques kilomètres au Nord d'Aix-en-Provence en une admirable situation de guetteur pour toute la vaste région du bassin d'Aix, qui était déjà bien peuplée à l'époque gauloise : on comprend donc qu'il ait été choisi comme capitale par les Salyens, peuple à fond ethnique ligure, mais enrichi de nombreux Celtes. A l'appel de Marseille, plus riche et par conséquent inquiète de son voisin Salyen, Rome intervint pour soumettre ce peuple celto-ligure à sa loi en 125 avant J.-C. En 124 c'était chose faite : Entremont, après Baou Roux, était pris, détruit, et abandonné par ses habitants emmenés en esclavage ; le roi et une poignée de guerriers échappaient seuls en s'enfuyant et se réfugiaient chez nous, les Allobroges. Deux ans plus tard, les Romains bâtiront une ville nouvelle, mais dans la plaine, près de sources thermales, l'actuelle Aix-en-Provence.

Il fallut attendre le début du XIX^e siècle pour que le site désert d'Entremont attirât l'attention des archéologues : on découvrit d'une part le long morceau de muraille faite de quartiers de rochers et, d'autre part, remployé dans un mur, un bas-relief représentant des têtes coupées. Des fouilles se succédèrent alors, mais c'est seulement depuis 1947 que le dégagement pût être systématisé, l'Armée, qui s'était installée sur le plateau, en étant peu à peu délogée au profit des archéologues.

La ville gauloise se présente couvrant 3,50 ha sur le plateau. Elle était entourée d'un rempart, particulièrement important sur le côté Nord, plus vulnérable, où on le suit pendant près de 400 m ; il est flanqué de tours en saillie disposées à intervalles réguliers. A l'intérieur de la ville

se détache, en légère surélévation et entourée d'une nouvelle muraille avec tours, la ville haute, en forme de losange. Les maisons, il faudrait plutôt dire les cases, de cette ville haute sont construites en îlots réguliers séparés par des rues parallèles aux remparts, ce qui fait penser à l'urbanisme grec implanté en Gaule à Agde et à Hyères dès le iv^e siècle avant J.-C. Dans la ville basse, au contraire, les îlots de maisons sont disposés de façon irrégulière.

Un abondant matériel a été trouvé dans les débris des cases : vaisselle noire campanienne comme à Vienne, outils de métal, monnaies marseillaises en bronze et en argent, preuves, entre autres, des étroites relations de commerce et de civilisation qu'Entremont celto-ligure entretenait avec les cités grecques de la côte provençale. Mais les trouvailles les plus importantes sont les sculptures aujourd'hui rassemblées au Musée Granet, musée archéologique d'Aix-en-Provence. Elles sont de deux sortes : des têtes coupées traitées en bas-relief et présentées de face et des statues de guerriers ou de femmes, assis en tailleur, à la mode celte. Les têtes coupées s'expliquent par l'usage fréquent dans tout le monde celte, ligure et ibère de clouer à l'entrée des villes ou des maisons la tête de l'ennemi vaincu, à la fois comme témoignage de l'exploit du guerrier et comme porte-bonheur. Cette coutume devait disparaître peu à peu après la conquête romaine. La sculpture d'Entremont est remarquable par le réalisme aussi bien des têtes coupées des bas-reliefs que des têtes bien vivantes de guerriers qui nous sont parvenues.

Naturellement tout l'ensemble archéologique d'Entremont n'a rien de comparable à celui de Vienne en richesse : n'oublions pas qu'Entremont n'a été qu'une ville gauloise et a disparu définitivement en 124 avant J.-C. Le témoignage d'Entremont est en tout cas du plus haut intérêt, car il apporte beaucoup plus d'éléments que Vienne à la connaissance de nos ancêtres les Gaulois.

F. R.

Samedi 19 octobre 1974

LES " AMIS DE VIENNE " VISITENT LE CHATEAU DE ROUSSILLON

Se souvient-on que le premier acte de " Tout est bien qui finit bien " de Shakespeare se déroule au château de Roussillon ? Et sait-on qu'Ophélie est une dame de Tournon, la famille qui régnait alors à Roussillon. C'est par de tels détails qu'on peut se rendre compte de l'importance qu'avait au xvi^e siècle le bourg de Roussillon, dont le château, qui est actuellement la mairie de la commune; ce monument que Mme Coste a su présenter de façon magistrale aux très nombreux " Amis de Vienne " venus en pèlerinage sur ce haut-lieu de notre histoire locale.

Ils ont pu apprécier l'immense travail de restauration réalisé par la commune : d'un bâtiment défiguré, auparavant occupé successivement par l'école puis par la gendarmerie, dont rien de l'architecture ou de la décoration initiale n'avait été respecté, la municipalité locale a su, soit retrouver l'état originel, soit donner à nouveau un aspect semblable à celui qu'il devait avoir au temps de la Renaissance; tout en lui gardant cependant le caractère fonctionnel d'une mairie.



Autour de M. et Mme Coste, l'assistance nombreuse des " Amis de Vienne "



Les " Amis de Vienne " au cours de l'exposé de Mme Coste

Clichés PERIOLAT

C'est ainsi que les "Amis de Vienne" ont pu visiter les salles du rez-de-chaussée dont les poutres du plafond ont retrouvé leur beauté première. Celles du premier étage dont la restauration est en cours leur ont permis de comprendre quel travail et quel art il faut déployer pour retrouver le château sous les cloisons qui avaient séparé pendant longtemps les salles de classe ou les logis des gendarmes. Mais le deuxième étage réussissait à dépayser tous les visiteurs qui se voyaient revenus au temps des Valois, lorsqu'ils entraient dans la Salle de l'Edit. Sans doute a-t-il fallu la réaménager puisque, à l'exception d'un meuble, rien ne restait des pièces authentiques, mais les artisans ou plutôt les artistes locaux ont su avec des éléments modernes donner à cette salle l'allure et la vie qu'elle avait dans les siècles anciens.

Il faudrait aussi développer l'Histoire et les anecdotes par lesquelles Mme Coste tint les visiteurs sous le charme avant de les conduire dans la grande salle de réunion, remise en état elle aussi, où vin d'honneur et petits gâteaux attendaient chacun.

Le beau temps ne fut hélas ! de la partie et la visite prévue à l'église de Saint-Maurice et au prieuré de Saint-Alban dut être écourtée. J.-M. Cotton pouvait cependant, à l'intérieur de ce monument en faire l'historique, et en particulier donner des détails sur le tympan de l'ancien prieuré replacé en un point du mur de l'église actuelle.

Les "Amis de Vienne" remercient tous ceux qui leur ont permis d'accroître leur culture sur l'histoire régionale et tout particulièrement Mme Coste qui sut joindre tant d'attrait à sa vaste compétence.

Jeudi 7 novembre 1974

EXPOSE DE MARCEL PAILLARET " LE ROI BOSON "

Dans sa précédente causerie, M. Marcel Paillaret, avait indiqué comment en 843, vingt-neuf ans après la mort de Charlemagne, la nomination du Comte Girard à la tête des Comtés de Viennois et de Lyonnais, sonna le réveil politique de Vienne, après trois siècles de sommeil, exactement après la défaite en 532 par les fils de Clovis de Gondomar, fils de Gondobaud et dernier roi Burgonde.

A Noël 870, Girard dut céder sa place au comte Boson après la prise de Vienne par le roi de France Charles le Chauve.

La situation trouble créée à la suite du démantèlement de l'Empire carolingien et les qualités exceptionnelles de Boson lui permirent d'affermir son pouvoir dans tout le Sud-Est, Provence comprise et aussi en Lombardie.

Un concile organisé par l'Archevêque Otran de Vienne permit de réunir au Château de Mantaille, près d'Albon, dont il subsiste les ruines, vingt-sept archevêques et évêques ainsi que des seigneurs laïques venus de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et Besançon et de leurs régions.

Boson fut désigné roi, mais les princes carolingiens, souvent divisés, se ligèrent cette fois pour lutter contre "l'usurpateur". La ville de Vienne puissamment fortifiée résista pendant deux ans mais finalement fut prise et gravement détruite.

Boson ne s'était pas laissé enfermer dans sa capitale où sa femme, la courageuse Ermengarde, fille d'empereur, dirigea la défense. Le roi de Bourgogne-Provence ne fut jamais pris et put revenir dans sa capitale où il mourut et où il fut enterré, son épitaphe subsiste encore dans la cathédrale Saint-Maurice.

Sa grande bravoure et sa loyauté ont assuré à Boson le respect de ses adversaires, certaines chroniques ont vanté ses mérites. Le grand poète Mistral lui a consacré un beau poème épique.

L'auditoire par ses nombreuses questions au conférencier montra tout l'intérêt qu'il avait pris à cet exposé en justifiant ainsi son utilité et même sa nécessité.

Samedi 9 et dimanche 10 novembre

PARTICIPATION A LA RECEPTION DU GROUPE ARCHEOLOGIQUE DU C.N.R.S. DE MARSEILLE

M. Gabriel Chapotat organisait le séjour de nos amis qui souhaitaient découvrir uniquement la Vienne Gallo-Romaine.

Durant ces deux journées, exposés et visites commentées se succédèrent, grâce à la compétence de MM. Chapotat, Pelletier, Canal, Hullo, ainsi que des hôtes du Syndicat d'Initiative.

Visite très réussie, car ce groupe du C.N.R.S. a promis de revenir voir la Vienne Médiévale.

Jeudi 5 décembre 1974

R.P. MARTINEZ : LA TABLE DE PEUTINGER ET LES VOIES ROMAINES DU VIENNOIS

Sous ce titre, une conférence a été faite aux "Amis de Vienne" le jeudi 5 décembre, par le Père Antoine Martinez, m. s., de la chapelle de Pipet. Donnée dans la salle de réunions du Syndicat d'Initiative, elle a rassemblé un nombreux auditoire qui a trouvé passionnant ce sujet très austère, grâce au talent oratoire et à l'érudition du conférencier.

La Table de Peutinger est en effet un manuscrit de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle que l'on a appelé "la carte Michelin de l'Antiquité". Peutinger fut celui qui la fit connaître au XVI^e siècle. Tracée selon les principes de l'époque, suivant une projection oblique dans le sens nord-sud, très allongée dans le sens est-ouest, cette carte au 1/1 000 000 environ s'étend

depuis l'Espagne jusqu'à l'Inde et depuis la Germanie jusqu'à l'Égypte et l'Arabie.

On y trouve toutes les principales voies romaines connues dans l'antiquité et les villes sont désignées par leur nom latin, comme au temps des Césars. Le conférencier nous indique les principes qui peuvent servir à la déchiffrer, soit pour l'écriture, soit pour les nombres qui représentent les distances de ville à ville, en mille romains ou en lieues gauloises.

La troisième partie de cet exposé appliquant les principes d'interprétation aux voies qui s'irradiaient autour de Vienne, nous mène, en une promenade imaginaire, à Lyon ; puis à Genève par Bourgoin, Aoste et Yenne ; à l'Alpe Graia ou Petit Saint-Bernard par Chambéry, Albertville, Conflans et Moutiers ; à l'Alpe Cottienne ou Col du Mont-Genève par Tourdan, Moirans, Grenoble et l'étonnante voie romaine de l'Oisans qui aboutissait à Briançon ; et enfin, vers le sud, à Valence où se trouvait une importante bifurcation, d'une part vers Briançon par Gap, d'autre part vers Avignon, Arles et Marseille.

Pour conclusion, le conférencier encourageait le public à l'étude de ces anciens trajets, origine de nos routes modernes. Le Père Martinez fut très applaudi pour cet exposé précis, consciencieux et intéressant.

Jeudi 19 décembre 1974

CELEBRATION DU 70^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
DE LA SOCIÉTÉ DES "AMIS DE VIENNE"

*Sortie d'un numéro spécial du bulletin
et réunion de dédicace par l'auteur du texte,
Monsieur André Pelletier*

Pour marquer le 70^e anniversaire de la fondation de la Société, les "Amis de Vienne" avaient décidé de publier un numéro spécial exceptionnel de leur bulletin qui permettrait de reprendre en un seul fascicule, l'ensemble de l'étude de M. André Pelletier, Docteur ès lettres, Professeur à l'Université de Lyon II, sur "Vienne Gallo-Romaine au Bas-Empire", étude qui avait été publiée dans les précédents bulletins au cours des années 1973 et 1974.

En estimant que ce texte de 200 pages, largement illustré, intéresserait de nombreux lecteurs, ils avaient vu juste.

Aussi les souscripteurs se rendirent nombreux à l'appel des "Amis de Vienne", au Syndicat d'Initiative, pour retirer les exemplaires qui leur avaient été réservés et profiter aussi de la venue de M. Pelletier qui avait accepté de les dédicacer.

M. Pierre Eydoux, Sous-Préfet, M. Jean Gueffier, Adjoint au Maire, Délégué aux Affaires Culturelles, M. Gabriel Chapotat, fondateur du Laboratoire Municipal de Recherches Archéologiques, M. André Vigier,

Président du Syndicat d'Initiative, et de nombreuses personnalités locales avaient tenu à apporter leurs encouragements aux "Amis de Vienne" et témoigner leur reconnaissance à M. Pelletier pour les efforts qu'il déploie pour que soit mieux connue et appréciée l'histoire de notre ville.

Après la séance de signature, les personnalités présentes furent invitées à se regrouper dans la salle des réunions du Syndicat d'Initiative où fut servi un apéritif d'honneur au cours duquel, après avoir remercié les participants, le Président Gourdant devait rappeler les circonstances de la fondation de la Société en 1904. C'est de la déception de nos concitoyens de l'époque, émus par l'évasion de nombreux trésors archéologiques découverts à Vienne, mais vendus aux plus offrants, que naquirent les "Amis de Vienne". De nombreux musées de France et d'Europe et de nombreuses collections privées du monde entier s'enorgueillissent en effet de chefs-d'œuvre archéologiques découverts à Vienne.

Il rappelait l'enthousiasme qui présida aux activités des premières années qui permit le rachat et la mise en valeur de mosaïques et sculptures qui sont venues enrichir nos musées viennois. La part prise par les "Amis de Vienne" dans la restauration de nos monuments fut aussi évoquée et il ne faut pas oublier qu'ils furent au point de départ d'importants travaux à Saint-Maurice, au Cloître et à l'église Saint-André-le-Bas, ainsi qu'au Théâtre Romain.

Leurs activités devaient aussi les conduire à la création du Syndicat d'Initiative de Vienne qu'ils administrèrent à titre personnel jusqu'en 1945, année au cours de laquelle fut mis en place le système qui fonctionne encore actuellement et dans lequel ils comptent un tiers des administrateurs de cet organisme.

Les nombreuses activités actuelles, sorties, visites de monuments, conférences et surtout la publication d'un bulletin trimestriel très apprécié, le nombre des adhérents classe les "Amis de Vienne" au premier rang des Sociétés culturelles locales.

Mais les frais de publication du bulletin mettent la Société en face de difficultés importantes. C'est cependant des paroles d'espoir que le Président Gourdant prononcera en terminant son allocution disant :

" Nos difficultés sont grandes, mais notre détermination de défendre le patrimoine archéologique de notre ville et d'en faire mieux connaître l'histoire reste aussi intacte qu'elle l'était il y a 70 ans, lors de la fondation de la Société. Cette volonté et la parfaite conscience de faire œuvre utile nous permettront de les surmonter. Elles nous valent d'ailleurs une compréhension presque unanime de nos compatriotes et c'est grâce à elle que nous avons pu trouver chaque fois qu'il l'a fallu jusqu'à ce jour les encouragements et l'aide matérielle indispensable à la poursuite de notre mission. Nous devons persévérer."

REGARDS SUR VIENNE EN 1974

- Vienne qui change.
- La saison archéologique.
- Les livres.
- Chronique des Arts.
- Photo-club.
- La musique.

LES CONTOURNEMENTS DE VIENNE PAR L'AUTOROUTE B 7

28 JUIN 1974, une date importante pour la cité viennoise : la suppression d'un trop célèbre bouchon qui, lors des grands départs en congés et même à chaque week-end d'été, obligeait des milliers d'automobilistes à rouler au pas sur l'Autoroute du Soleil. Or à notre siècle, on veut aller toujours plus vite, toujours plus loin. Franchissant la Forêt de Fontainebleau, escaladant le plateau du Morvan, effleurant le vignoble bourguignon et se frayant un chemin dans Lyon pour déboucher dans la vallée du Rhône et courir à la mer, l'Autoroute du Soleil a fait sauter le dernier obstacle : Vienne-le-bouchon et va permettre à cette ville attrayante de retrouver ses qualificatifs originaux de "Belle" et de "Romaine". Le Viennois ne s'en plaindra pas, le touriste encore moins qui aura tout le loisir de s'y arrêter et de la visiter après l'avoir admirée depuis l'autoroute B 7 qui en offre sur la rive opposée un magnifique panorama.

Mais comment cette transformation a-t-elle pu se réaliser et quels ont été les principaux ouvrages de ce contournement de Vienne ?

I. — LES CONSTRUCTEURS DE L'OUVRAGE.

L'élargissement en estacade au-dessus du fleuve de la voie urbaine de Vienne longeant la rive gauche du Rhône, qui fut réalisé il y a dix ans, puis l'équipement de cette voie par un toboggan à tablier métallique portant deux voies pour les voitures légères, au droit du carrefour de la "Gère", n'avait été qu'un palliatif très imparfait mais nécessaire à la solution des très nombreux problèmes techniques, financiers et politiques qu'a posés la définition du tracé du contournement autoroutier par la rive droite du Rhône.

La Société des Autoroutes du Sud de la France (anciennement dénommée "Société de l'Autoroute de la Vallée du Rhône") concessionnaire de l'Autoroute du Soleil et du Contournement de Vienne qui lui a été intégré en 1971, avait confié à "Scétauroute", Agence de Bourgogne, les études et la direction des travaux de ce contournement ; pour ce faire une cellule groupant une quinzaine de personnes s'était implantée sur place et assurait la maîtrise d'œuvre.

La déclaration d'utilité publique a été prise le 13 juin 1972 ; les acquisitions de terrains ont été menées durant l'année 1972 par le Service Foncier de la S.C.E.T. à Lyon et se sont faits à l'amiable pour 95 % des cas ; les études d'exécution se sont étalées sur un an environ à compter du 1^{er} juillet 1972 et les travaux commencés en septembre 1972 ont été exécutés en moins de deux ans.

Les travaux ont fait l'objet de trois marchés principaux auxquels il faut ajouter une quinzaine de marchés dits "annexes" :

- le marché concernant la construction des deux ouvrages de franchissement du Rhône a été confié, après appel d'offres, au Groupement des Entreprises Bouygues et Quille ;
- le marché comprenant la réalisation des terrassements, ouvrages d'art et rétablissements de communications a été adjugé à un Groupement d'Entreprises Régionales : Stribick et Maïa Sonnier pour les ouvrages d'art, Menusan et Mazza pour les terrassements, Jean Lefebvre et Gerland pour les chaussées des rétablissements ;
- le marché de construction des chaussées de l'autoroute et des échangeurs a été confié au Groupement Jean Lefebvre - Gerland.

Ont participé à cette réalisation :

- Serequip, bureau d'études, et le laboratoire du C.E.T.E. de Lyon comme conseillers techniques du maître d'œuvre ;
- les entreprises Sondaralp et G.T.E. pour les fondations des ouvrages sur le Rhône ;
- les entreprises Soletanche, Bachy et La Béarnaise pour les travaux spéciaux ;
- les entreprises Limonier, C.S.E.E., Galva-Rhône, Laporte, Trindel, Bernard et Slapis pour les autres travaux d'équipement.

Malgré la complexité de la tâche et des délais de construction très courts, ces entreprises ont toutes respecté leurs engagements et ont permis la mise en service de l'ouvrage avec deux mois d'avance.

II. — LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE.

1) LE TRACÉ :

L'autoroute B7 prend son origine, à l'ouest de Vienne, sur le territoire de la commune d'Estressin, franchit le Rhône par un viaduc de 430 m de longueur, puis se développe en rive droite du fleuve sur 4,5 km, avant de revenir sur la rive gauche par un second viaduc de 413 m.

Elle est reliée à l'actuelle autoroute A7 par deux demi-échangeurs situés l'un à l'ouest d'Estressin et l'autre à Reventin-Vaugris et qui constituent "l'échangeur de Vienne".

Sur la rive droite du Rhône, le tracé de l'autoroute B7 comporte un demi-échangeur sur la RN 86, assurant les liaisons avec cette route nationale vers le sud ou en provenance du sud.

Le tracé sur la rive droite se développe au pied de falaises rocheuses de 150 m de dénivelé, entaillées de nombreux thalwegs, à proximité des zones urbanisées de Saint-Romain, Sainte-Colombe et Saint-Cyr. Sur le territoire de la commune de Saint-Cyr, la plate-forme de l'autoroute est accolée à celle de la voie ferrée Lyon-Nîmes afin de réduire les atteintes au site en regroupant deux coupures importantes et leurs nuisances. Ces dispositions entraînent la suppression d'un passage à niveau S.N.C.F. sur la RN 86 et la création d'une déviation de cette route sur une longueur de 1,7 km.

L'urbanisation, le relief accidenté du site traversé et les difficultés d'accès aux deux ponts sur le Rhône ont conditionné les caractéristiques géométriques de l'autoroute, en plan, en profil et en travers.

Ces caractéristiques correspondent à une vitesse de référence de 100 km/h. L'autoroute A7 ayant été conçue pour une vitesse de base de 140 km/h au nord de Vienne et de 100 km/h au sud de cette ville, la discontinuité des caractéristiques a été simplement reportée de l'aval à l'amont de l'agglomération.

Les rayons des courbes minimum ne descendent pas en-dessous de 450 m, pour le raccordement nord, et de 500 m, pour le raccordement sud.

En profil en long, les rampes ou pentes ne dépassent pas 4 %, excepté sur 30 m où la pente est de 5 %.

En profil en travers, la plate-forme retenue a une largeur de 25,50 m correspondant à :

- un terre-plein central de 3,50 m ;
- deux chaussées de 7 m à deux voies de circulation ;
- deux bandes d'arrêt d'urgence de 3 m ;
- deux accotements de 1 m.

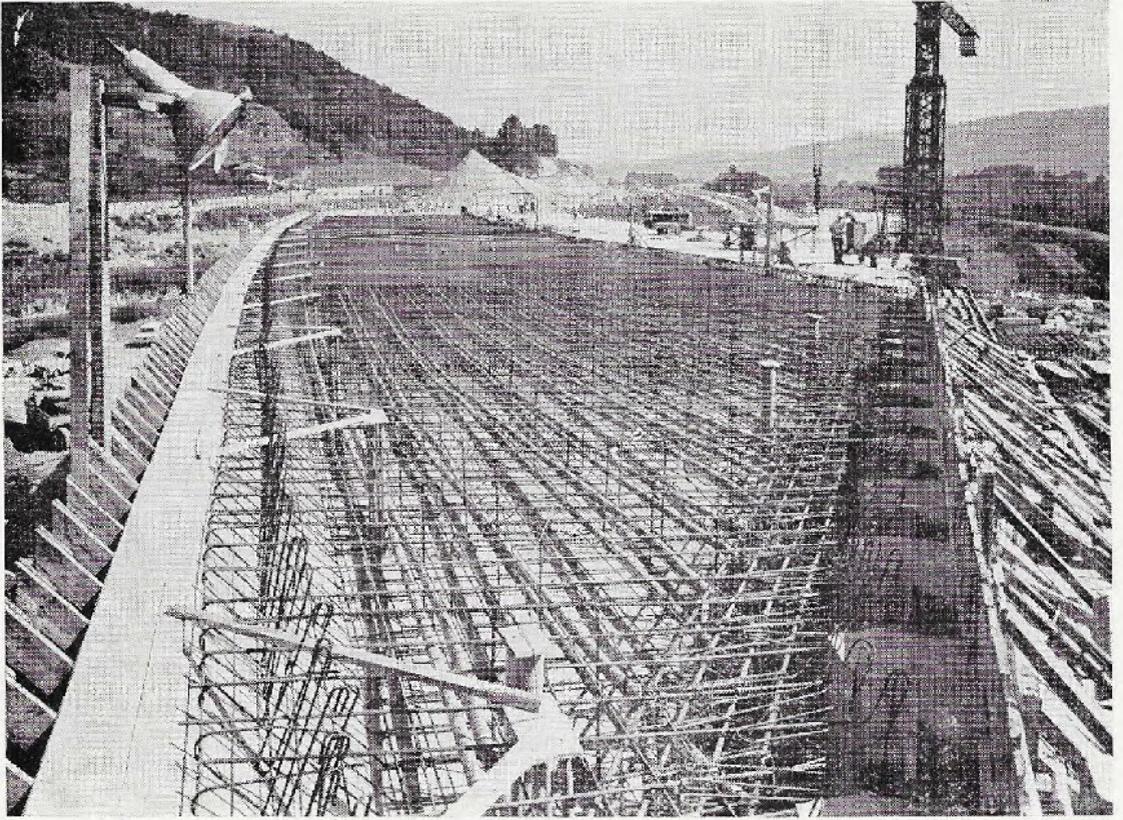
S'il s'avère nécessaire d'élargir les chaussées à trois voies, il suffira, par une simple modification de la signalisation horizontale de supprimer les bandes d'arrêt d'urgence et de réduire le terre-plein central à 2,5 m ; ce qui donnera sur chaque chaussée une troisième voie de circulation, sans investissement et travaux supplémentaires, car les bandes d'arrêt d'urgence et le terre-plein central auront la même constitution de chaussée que les voies de circulation.

La chaussée comprend :

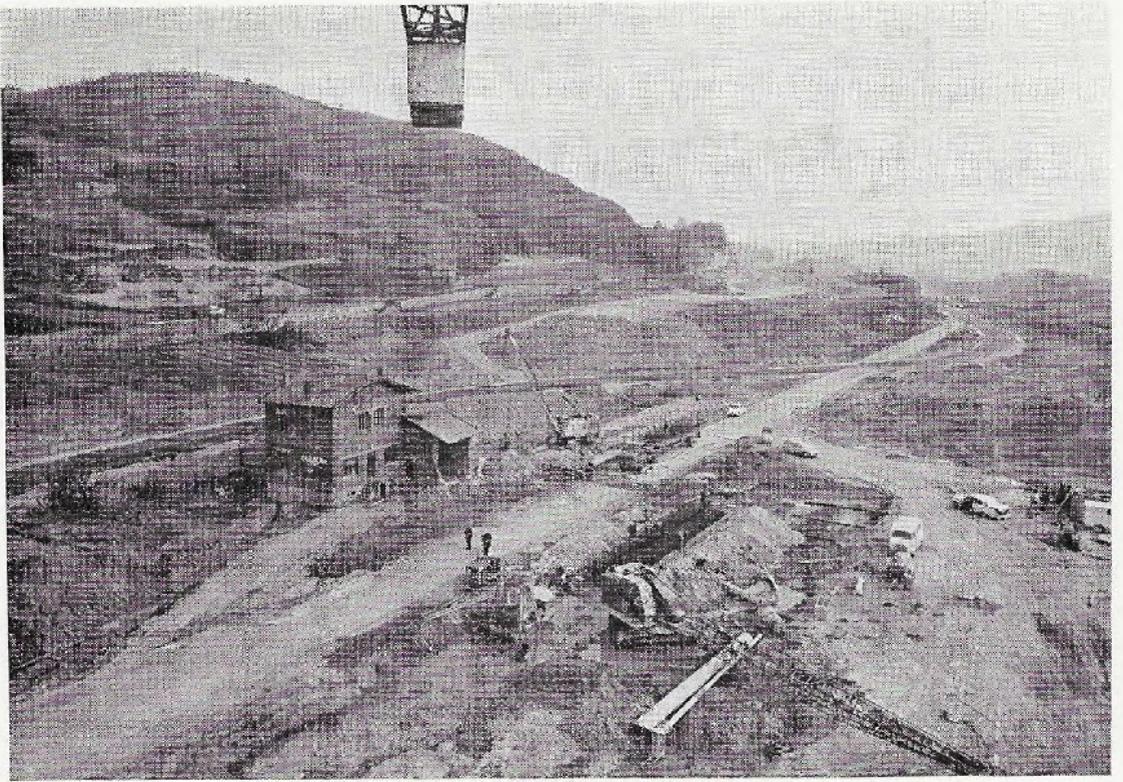
- une couche de fondation, de 0,70 m en remblai de bonne qualité ;
- une couche de fin réglage, de 0,10 m sur remblai à 0,15 m en déblais rocheux, en matériaux concassés 0/20 ;
- une couche de base en grave-bitume sur 0,20 m ;
- une couche de roulement en enrobés basaltiques sur 0,08 m.

2) LES OUVRAGES D'ART COURANTS :

Le rétablissement des communications routières ou ferrées et le franchissement de la rivière la Vezérance ont nécessité la construction



Le ferrailage d'un tablier de pont



Les premiers travaux de l'Autoroute B 7

de douze ouvrages d'art courants que nous distinguerons des deux ponts sur le Rhône, soit :

- sept ouvrages routiers proprement dits ;
- trois ouvrages mixtes route-voie ferrée, dont un sur la RN 7 et la voie ferrée Lyon-Marseille ;
- un ouvrage sur la voie ferrée Lyon-Nîmes ;
- un ouvrage sur la rivière la Vezérance.

L'extrême exigüité de l'emprise, par rapport à la largeur de la plate-forme, a imposé de passer en déblais certain relief avec des talus assez raides (pente de 3/2 à 1/10) qui s'accommodaient mal de la nature géologique de certains terrains qui les constituent ; notamment, en partie supérieure de la falaise avec des gneiss très fortement altérés. Ce manque de tenue des terres a parfois été aggravé par la présence de constructions, situées à la limite de l'emprise et dont il a fallu assurer la stabilité des fondations.

Il a donc été nécessaire de construire 5.000 m² de mur de soutènement, d'une hauteur de 3 à 7 m et en un point particulier, à proximité du point haut du tracé, un ouvrage très important de 150 m de longueur comprenant :

- au sommet du talus, un mur en béton armé de 0,60 m d'épaisseur, en gradin constitué par trois levées de respectivement (du haut vers le bas) 2 m, 3,50 m et 4,50 m, ancré par des tirants actifs de 155 t, de longueur allant jusqu'à 37 m, dont 12 m de scellement.
- en partie médiane, une armature du talus à 3/2 constituée de longrines verticales de 10 m de longueur espacées de 3 m et maintenues en place par des tirants passifs (barres Diwidag de 32 mm).
- à la base du talus, un mur de béton armé en gradins (trois levées de 4,50 m) et ancré, identique au mur supérieur.

Tous ces ouvrages ont nécessité la mise en œuvre de 20 000 m³ de béton.

3) LES DEUX PONTS SUR LE RHONE :

— La Géométrie :

Ces deux ouvrages exceptionnels, dont nous rappelons les longueurs respectives de 430 m et 413 m, assurent les franchissements :

- le pont amont, de l'autoroute A 7, du Rhône et de la voie ferrée Lyon-Nîmes ;
- le pont aval, d'une partie des futurs aménagements de la retenue de Vaugris par la C.N.R., du Rhône, d'une bretelle de liaison du demi-échangeur sud et du CD 4 qui donne accès à la future zone industrielle de Vaugris.

Les diverses contraintes de site ont conduit à concevoir :

- pour l'ouvrage amont un pont continu à cinq travées de $67,40 + 98,40 + 98,40 + 98,40 + 67,40 = 430$ m ;
- et pour l'ouvrage aval un pont continu à cinq travées également de $65,50 + 94 + 94 + 94 + 65,50 = 413$ m.

Les deux ouvrages ont une largeur de 23,50 m entre garde-corps, et ont nécessité la mise en œuvre de 30 000 m³ environ de béton pour 2 600 t d'acier.

— *Les Fondations :*

Pour les piles n^{os} 3 et 4 du pont amont, n^{os} 1 et 2 du pont aval, les fondations sont constituées de deux caissons cylindriques en béton armé, havés à l'air libre dans les alluvions du Rhône. Une dalle de liaison précontrainte de 2 m d'épaisseur relie ces deux caissons à leur niveau supérieur, dalle sur laquelle sont ancrés les deux fûts de pile qui supportent les deux tabliers constituant l'ouvrage.

Les piles n^{os} 1 et 2 du pont amont et la pile n^o 3 du pont aval sont fondées chacune sur un caisson métallique oblong havé à l'air comprimé et ancré dans les alluvions pour les deux premiers et sur le gneiss pour le troisième.

La pile n^o 4 du pont aval est fondée sur une semelle dont la réalisation a nécessité l'exécution d'un batardeau en palplanches ancré dans un colgroute.

— *Les Tabliers :*

Large de 23,50 m, le tablier de chaque ouvrage est constitué de deux poutres-caissons à inertie variable, construites en encorbellement en voussoirs préfabriqués en béton et précontraintes. Les deux poutres sont indépendantes et supportent chacune :

- une bande dérasée de gauche de 1 m ;
- deux voies de circulation de 3,50 m ;
- une bande d'arrêt d'urgence de 3 m.

Les dispositifs de sécurité comportent sur le bord droit de chaque poutre caisson une barrière normale métallique à lisse horizontale et, entre les deux sens de circulation, une double file de glissière de sécurité.

Les voussoirs préfabriqués ont, pour les commodités de manutention, une masse sensiblement constante comprise entre 50 et 55 t, c'est-à-dire que la longueur de chaque élément est variable selon la hauteur du caisson entre 2,07 m à la naissance du fléau et 3,02 m à la clé.

Les voussoirs de piles coulés en place ont une longueur constante de 2,50 m.

Les poutres caissons reposent sur les piles et culées par l'intermédiaire d'appuis en néoprène fretté dont l'un est fixé sur la pile centrale, appareils qui sont munis de plaque de glissement en teflon sur les culées afin de permettre soit des déplacements unidirectionnels soit multidirectionnels.

Les voussoirs sont préfabriqués dans une usine foraine qui a été alternativement installée à proximité de chacun des deux ponts.

Les bétons sont fournis par une petite centrale de Béton Chantiers Lyon qui a suivi les moules de préfabrication dans leur déplacement d'un pont à l'autre.

Mis sur stock après leur préfabrication, les voussoirs sont transportés sur le chantier de pose au moment voulu par un fardier spécial auto-chargeur S.C.O.R.T. tracté par un TBO Berliet.

Les tabliers sont construits à partir des piles et par encorbellements symétriques par rapport à celles-ci, à l'aide d'une poutre de lancement.

Pendant la constitution des fléaux, les voussoirs sont assemblés par une précontrainte de construction dans les âmes, assurée par un ou deux câbles par âme.

4) LES TERRASSEMENTS :

L'exécution des terrassements par les Entreprises Menusan et Mazza a nécessité :

- 650 000 m³ de déblais, dont 350 000 m³ en rocher compact et non compact ;
- 950 000 m³ de remblais dont 450 000 m³ d'emprunts.

La plupart des matériaux de déblais ont pu être réutilisés mais il a fallu prévoir trois zones d'emprunts complémentaires qui sont situées en bordure du Rhône et constituées de sable fin ou limon sur 3 m recouvrant les graves alluvionnaires.

La pente des talus (3/2) et le manque de stabilité de certains terrains, en particulier dans les loess et dans les gneiss, ont imposé de très importants travaux de soutènement réalisés soit :

- par des murs de soutènement ancré ;
- par des murs construits selon le procédé Roussel, c'est-à-dire en utilisant comme coffrages des panneaux préfabriqués de 0,10 m d'épaisseur en béton légèrement armé, se présentant en éléments de 2,50 m de largeur et de 4,50 m de hauteur.

Enfin pour un talus, il a suffi de le guniter avec un treillis soudé boulonné au rocher et béton projeté sur 0,15 m d'épaisseur moyenne.

5) LES CHAUSSÉES :

Les chaussées ont été réalisées en trois mois à partir de deux centrales de fabrication d'enrobés implantés à Millery et Grigny. Les matériaux étaient transportés par camions jusqu'au chantier où ils étaient mis en œuvre à l'aide de trois finisseurs progressant parallèlement avec un décalage de 10 m environ et permettant ainsi d'exécuter toute la largeur de la chaussée en une seule passe.

6) LE COUT :

Le coût de l'ouvrage terminé s'élève à 125 000 000 F (valeur 1974) soit 18 000 000 F/km qui représente le coût de 3 kms environ d'autoroute en rase campagne. Ce coût élevé s'explique aisément par le fait que ce contournement traverse une zone semi-urbaine, au relief accidenté avec un ouvrage tous les 500 m, alors que la fréquence normale est de 1,2 km ; et surtout par le fait qu'il a nécessité la construction de deux ouvrages exceptionnels sur le Rhône, dont l'intégration au site a été particulièrement soignée et qui constituent un nouveau fleuron pour Vienne et sa vallée.

Charles BASSET
Ingénieur

L'ARCHÉOLOGIE VIENNOISE EN 1974

L'archéologie viennoise a connu, en 1974, le même essor que les années précédentes, en particulier grâce à la généreuse compréhension de la Municipalité. Les deux chantiers permanents, l'odéon et l'ancien hôpital, ont fonctionné pendant l'été. De plus, deux découvertes fortuites ont apporté une nouvelle pierre à l'édification du passé viennois.

A l'odéon, la campagne de fouilles s'est déroulée avec la participation de l'Entreprise Crémone et d'étudiants américains et français. La précédente campagne avait abouti au dégagement du mur intérieur du couloir périphérique de la *cavea*. La nouvelle campagne avait pour but le dégagement du mur extérieur et de l'escalier d'accès à l'Est. Elle a été interrompue par un effondrement qui s'est produit dans le talus au-dessous de la Montée des Tupinières. Malgré cet ennui, le bilan de la campagne est particulièrement intéressant ; deux points sont à retenir :

— Le tracé du mur extérieur du couloir périphérique a été entièrement reconnu. Il est original, puisque formé d'une série de segments rectilignes faisant des angles très ouverts entre eux à l'Ouest, et d'une large courbe à l'Est. La construction est soignée, avec joints au fer et gargouilles (le mur servait aussi de soutènement aux terres de la colline) et, au bas de l'escalier, deux grosses pierres servent de butoir. Entre les deux murs, le couloir s'élargit sans cesse : 4 m à l'Est, 9 m à la hauteur de la porte centrale d'accès à la *cavea*, où il forme placette.

— L'escalier a été partiellement dégagé. Les marches ont disparu, mais la trace d'arrachements dans le mortier de tuileau a permis de le reconstituer approximativement.

A l'ancien hôpital, les promesses que laissaient espérer les découvertes de l'année dernière (construction à chaînages de briques et dépotoir du début du I^{er} siècle, sous les substructions du théâtre des Mystères de Cybèle) n'ont pas été tenues. Certes, le dépotoir a été entièrement mis au jour, ce qui a permis la récupération d'un important matériel, principalement de céramique, qui vient heureusement compléter les trouvailles de 1973. Mais au-dessous du dépotoir, nous n'avons découvert aucune autre trace d'habitat. Le dépotoir reposait, en effet, sur une couche d'argile dont l'inégale épaisseur et le pendage semblent attester qu'elle a été rapportée et qui surmontait des couches géologiques en place : cailloux roulés et sable, avec un niveau intermédiaire de sable rubéfié.

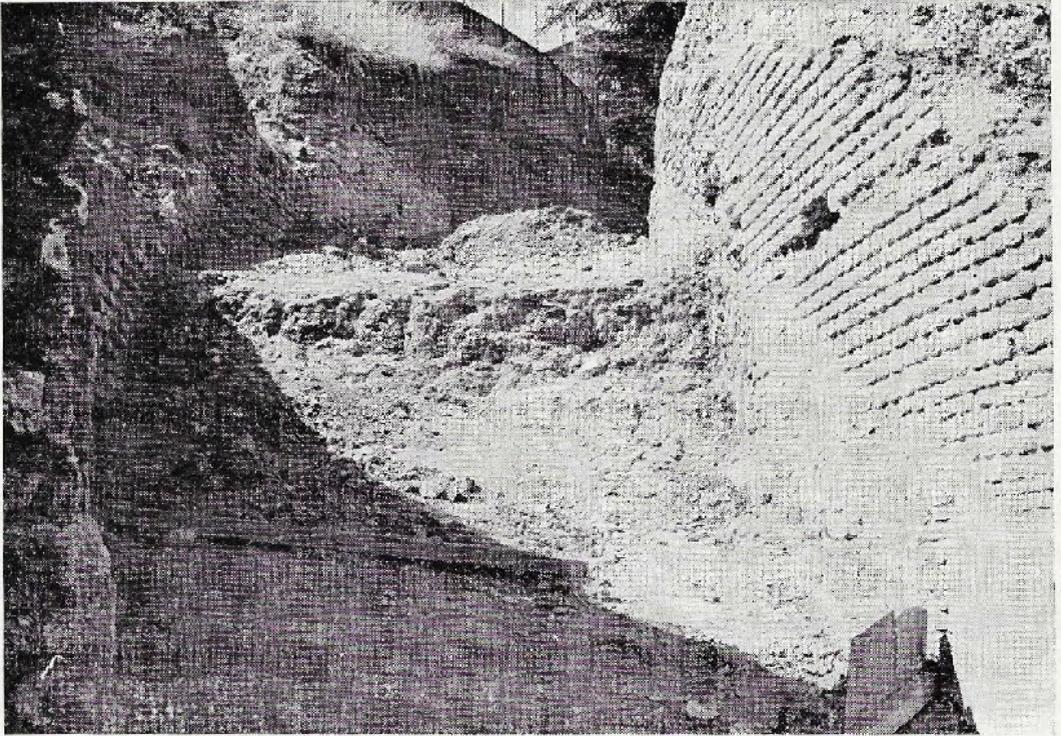


Figure 1

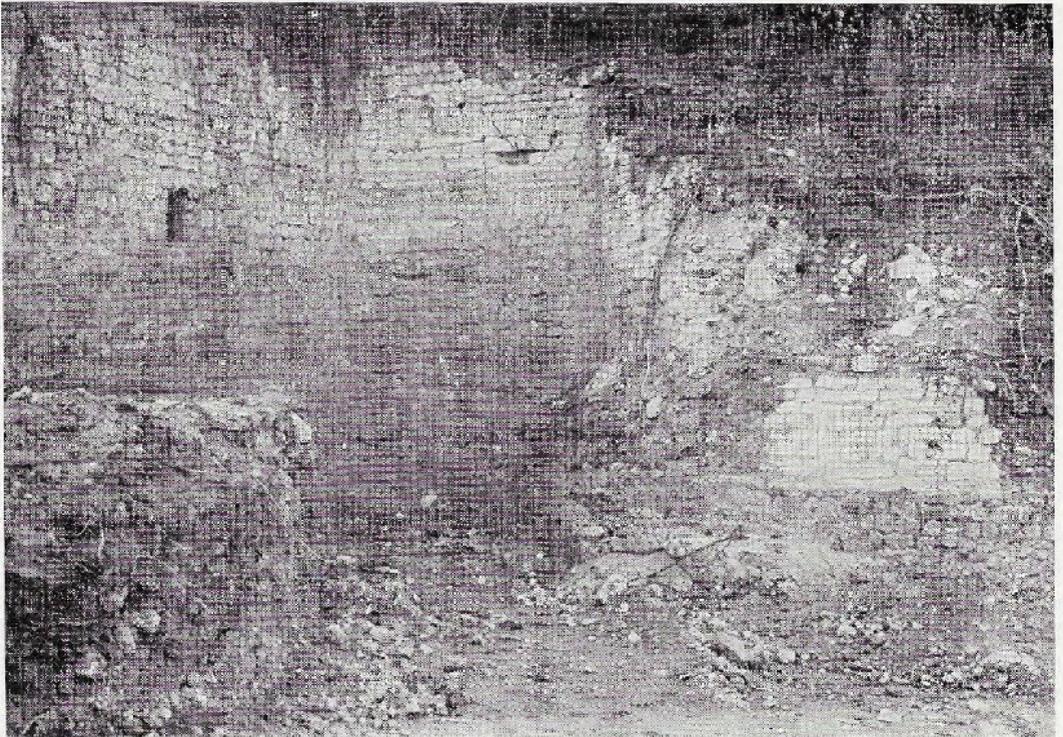


Figure 2

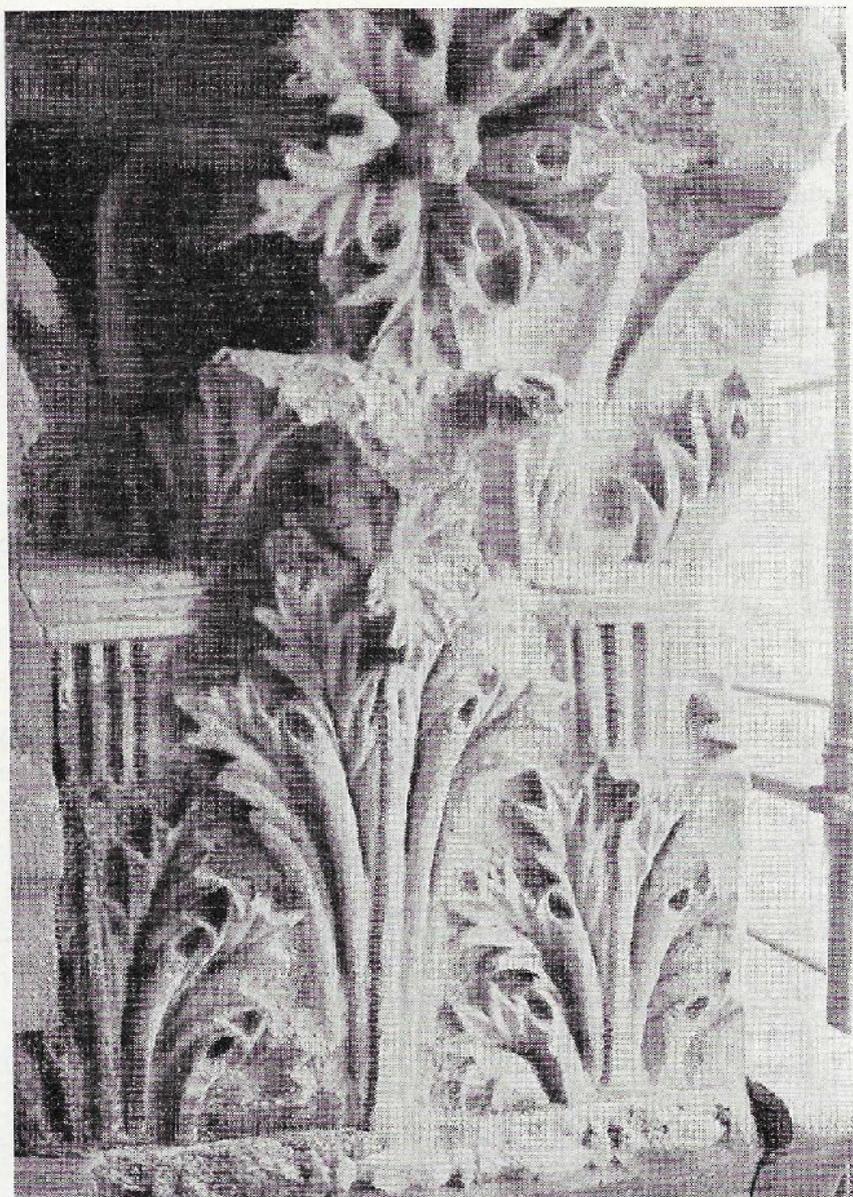


Figure 3

Légende des illustrations

Fig. 1. Le couloir périphérique à l'odéon.

Fig. 2. Mur d'enceinte et tour sur le Mont-Salomon.

Fig. 3. Chapiteau du temple d'Auguste et de Livie (première époque).

De même, à proximité, l'égout découvert l'an dernier et dont nous persistons à penser qu'il est d'origine romaine ne contenait, dans ses couches de détritrus, que de la céramique récente.

Cette dernière phase de recherches à l'ancien hôpital a donc été quelque peu décevante. Place maintenant à l'aménagement définitif du site et à sa présentation aux visiteurs.

L'aménagement du quartier de Saint-Martin a provoqué, au cours de l'été, la découverte de nouveaux vestiges et nécessité le déroulement d'une courte campagne de sauvetage, à l'emplacement de la première tranche de travaux. La mise au jour de céramique peinte de la Tène III montre que la Vienne gauloise débordait sur la rive droite de la Gère. Sous la rue des Colonnes, dont la destruction constituera une autre tranche de travaux, sont apparus plusieurs murs romains et trois pavements attestant de plusieurs niveaux d'occupation.

Sur le Mont-Salomon, la découverte de l'enceinte, continue. Cette année, à l'occasion de travaux dans sa propriété, M. Bailly a dégagé un tronçon long de 100 m, haut de 4 m et défendu par deux tours rondes (la base de l'une d'elles est renforcée par un talon, comme à la tour Chapuis sur le Mont-Arnaud). Non loin de là, à la Bâtie (propriété Célette), B. Demotz a commencé le dégagement de la casemate qui se trouve dans le fossé au Nord du château.

Sur l'autre rive du Rhône, à Saint-Romain-en-Gal, parallèlement aux travaux de consolidation et de présentation de l'îlot 1, des fouilles se sont poursuivies, d'une part avec le Touring Club de Lyon sous l'*atrium* de la maison des dieux Océans où ont été mis au jour deux niveaux antérieurs d'occupation, le plus ancien remontant au début du 1^{er} siècle, d'autre part en dehors du chantier, en bordure du parking du lycée ; là, une voie dallée, longue de 175 m pour une largeur de 6 m, a été dégagée. Elle est bordée au Sud par deux bâtiments à usage vraisemblablement public. Le premier qui s'étend sur 200 m de longueur dans le sens Est-Ouest pourrait appartenir aux installations portuaires de Vienne ; le second, plus petit, comporte un vaste hémicycle et un escalier qui donne accès au parking.

Enfin, tous les Viennois ont pu remarquer que le temple d'Auguste et de Livie faisait peau neuve. D'abord, un lavage à grande eau a rendu aux pierres leur teinte originelle et fait apparaître des détails de sculpture jusque-là cachés par la saleté ; ensuite ont commencé les travaux de restauration des parties endommagées par un siècle d'existence (la dernière restauration date du règne de Napoléon III).

Ainsi, après Saint-Maurice et Saint-André-le-Bas, c'est un des monuments les plus insignes de Vienne qui retrouve son aspect d'antan. Gageons que les visiteurs seront encore plus nombreux que par le passé à venir l'admirer.

André PELLETIER

Parmi les livres et revues

LE RHONE DE NOS PERES

par C. PERROUD

(Imprimerie Ternet-Martin. Vienne)

On ne fait rien de bien qu'avec amour. C'est avec cette ferveur passionnée, au service d'un minutieux et considérable travail de recherche et d'érudition, que Mme C. Perroud a écrit "Le Rhône de nos pères".

A l'heure où, "dieu conquis", puis bientôt définitivement asservi, le noble fleuve se voit défiguré par le progrès, et que sont à jamais perdues les antiques et pittoresques traditions de la batellerie, l'ouvrage se présente comme une émouvante stèle élevée à la mémoire de tous ceux : marinières, poètes, artistes, qui vécurent avec et sur le Rhône en une singulière symbiose, ou en subirent l'étrange envoûtement.

Très grand est le mérite de l'auteur — qui ne manque pas d'ailleurs de stigmatiser de sacrilèges autodafés — d'avoir sauvé de l'oubli de nombreux documents, d'avoir tiré des archives et des registres de la batellerie, de si précieuses notations qui font revivre devant nous cette race des marins du Rhône — car ils étaient incontestablement une race — : grands, souples, solides, pleins de courage, de sagesse un peu narquoise, de gaieté, ainsi que de foncière honnêteté. Et parallèlement, ceux des corporations associées à la batellerie : fûtiers, maréchaux-ferrants, cordiers.

Probes comptes des patrons des "voitures par eau", anecdotes, chansons, aperçus historiques, citations poétiques (Mistral, dans l'immortel "Poème du Rhône", André Rivoire, le tendre poète viennois, Lamartine, et d'autres) coutumes des confréries religieuses et du Compagnonnage, joutes, qu'il s'agisse de la vie quotidienne, du vocabulaire, du folklore ou de la littérature, sans oublier l'art pictural qui s'est largement inspiré du Fleuve-dieu, tous les sujets ont été traités avec un égal bonheur dans la présentation des textes, la pertinence des commentaires, la poésie sous-jacente qui enlève toute sécheresse à cette anthologie.

Des reproductions de tableaux en couleurs, des fac-similés, des photographies, l'illustrent agréablement.

Sans contredit, un ouvrage remarquable dont l'Académie de Lyon — qui l'a distingué — a apprécié la richesse et la ferveur, et que tout Rhôdanien se doit de posséder car, en dépit des temps révolus, intangible, y "continue de palpiter l'âme de nos pères".

H. RIVIÈRE

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE
DE SAINT-DOMINIQUE EN FRANCE

par le R.P. J.-D. LEVESQUE

Archiviste provincial des Dominicains de Lyon

"Documents pour servir à l'Histoire de l'Ordre de Saint-Dominique en France" par le R.P. J.-D. Levesque, Archiviste provincial des Dominicains de Lyon.

Cet ouvrage est publié sous la forme de cahiers annuels. L'auteur nous dit "qu'ils n'ont d'autres prétentions que d'aider les chercheurs attirés par l'histoire de notre Ordre, lieu de rencontre et de dialogue; ils espèrent apporter une contribution utile à l'effort historique contemporain."

Malgré la modestie de l'auteur de cette présentation, c'est au contraire un très important travail dont la documentation est impressionnante. Neuf cahiers ont été publiés depuis 1966 jusqu'à ce jour. Le numéro neuf qui nous a été adressé par l'auteur se compose, comme sans doute les précédents, de 86 pages doubles grand format, dont une partie est consacrée à l'établissement des frères à Vienne. Ainsi est comblée une lacune concernant l'histoire religieuse de notre ville et même de notre région.

En effet, nos anciens historiens, Chorier, Mermet, et les autres, ne nous ont donné que de très brefs renseignements sur l'installation du couvent de Vienne dans les bâtiments avoisinants l'église de Notre-Dame d'Outre-Gère.

Cette étude, au contraire fort détaillée et documentée est divisée en plusieurs chapitres.

Le chapitre I — Fondation, nous apprend que l'église transformée possédait "dix-huit chapelles et autels, trois nefs, dix colonnes, un chœur muni de riches boiseries en noyer, quatre cloches dans le clocher... les consuls avaient donné trois cents florins d'or pour les vitraux et les ornements d'autel".

Au chapitre II — Le couvent au xv^e siècle, période de grande prospérité grâce aux dons qui affluent et qui permettent d'acquérir des maisons pour agrandir l'église et d'achever la construction de ce beau monastère.

Au chapitre III — Le couvent au xvi^e siècle — Destruction et renouveau.

Après les ravages causés par les huguenots, les frères prêcheurs s'efforcent de remettre en état, église et bâtiments mais les secours se

font rares, vu l'état de la ville et il faut vendre une partie des bâtiments et des maisons et réduire l'église de moitié.

Au chapitre IV — Le couvent au XVIII^e siècle, nous donne de précieux renseignements qu'il est impossible de résumer en quelques lignes.

Enfin au XVIII^e siècle, la décadence s'accroît ; il n'y aura plus que six ou sept religieux " dont une des activités, durant les années 1710 à 1730, sera la prédication du rosaire." A noter la fondation de confréries du rosaire dans la région : Malleval, Saint-Pierre-de-Bressieux, Izeau, Moras et beaucoup d'autres...

La construction du quai du Rhône à la fin du siècle oblige les frères à céder une partie du grand bâtiment qui s'élevait sur le Rhône et d'autres maisons appartenant au couvent sont expropriées, sur la rive droite de la Gère.

Enfin le 24 janvier 1791, c'est la saisie et la dispersion des quelques frères qui étaient restés.

Cette courte analyse ne peut donner qu'un aperçu de l'intérêt de ce travail. Nous espérons pouvoir le publier intégralement dans un prochain bulletin.

Les références bibliographiques sont d'un intérêt exceptionnel pour les chercheurs — textes inédits provenant des archives nationales, de celle de l'ancien hôpital de Vienne et surtout ceux que l'auteur a retrouvés dans les archives très importantes de l'Ordre à Rome.

Pour ceux d'entre-nous intéressés par l'histoire de Vienne, nous indiquons qu'ils peuvent se procurer ce cahier n° 9 à un prix d'une extrême modicité, d'autant qu'ils y trouveront d'autres études intéressantes.

Voici l'adresse : Couvent des Dominicains, 104, rue Bugeaud, 69450 LYON - CEDEX III.

Documents n° 9 — 1974 — prix de base environ 10 F à la date du 10 décembre 1974 — port en sus.

Le règlement : Jean Lévesque — C.C.P. 3 585-77 LYON ou chèque bancaire.

Enfin on peut correspondre avec l'auteur à Grenoble, Père J. Lévesque, Archiviste provincial des Dominicains de Lyon, Direction du Rosaire Dauphiné-Savoie, 81, cours Jean-Jaurès, 38000 GRENOBLE.

J. GARON

FOLLE AVOINE

par Hélène RIVIÈRE

(Imprimeries Blanchard Frères. Vienne)

Madame Rivière, dont l'ouvrage "*De sable et d'azur*" (dont nous avons rendu compte l'an dernier) a obtenu le Prix de Poésie de l'Académie de Lyon et le Prix Bonsirven de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, a adopté pour son recueil de "*Folle avoine*", un ton délibérément léger, qu'annonce la couverture ornée d'un dessin aérien, " au

roseau de Provence", par Edith Longcourty. C'est une suite rustique de trente quatrains octosyllabes, d'une composition typographique élégante et soignée, sur beau papier.

Extrayons ce passage de la chronique que Jean Tenant lui consacre dans le "Moniteur du Caveau Stéphanois" :

"...Hélène Rivière (...) dont le talent est à l'image de son nom si "doux - coulant", nous offre une précieuse cueillette d'images, tantôt "humides de rosée" (Musset), tantôt caressées d'un furtif rayon de soleil.

"Ce n'est point, à proprement parler, des haï-kaï — encore qu'ils s'y apparentent par la brièveté — mais de tendres ou de malicieux impromptus, d'une grâce subtile : celle des "choses en allées", comme parlait notre voisin Henri Pourrat.

"J'ai grand-peine à m'interdire les citations que je voudrais faire : ce serait déflorer la gerbe. Pourtant... d'une main tremblante, je détache et vous tend ce petit chef-d'œuvre :

LE ROSSIGNOL

*" Dans l'arbre, obscur musicien
Dont la nuit, alentour, s'enchante,
Il est invisible, si bien
Qu'on croit que c'est l'arbre qui chante."*

LA PLACE DE "VIENNE-LA-ROUGE" dans l'ouvrage de Paul Dreyfus :

" La vie quotidienne en Dauphiné sous la III^e République "

Quant on connaît le talent de Paul Dreyfus, grand reporter au "Dauphiné Libéré", son sens de l'observation, la valeur de ses reportages sur tous les points chauds du globe, l'honnêteté de son information, ses qualités littéraires d'où toute inutile recherche est exclue, on n'est pas étonné d'ouvrir un ouvrage de lecture facile et de passionnant intérêt.

D'autres ont dit ou diront dans les pages spécialisées, ce qu'il pense de ce survol de l'histoire de notre Dauphiné, avec la mise en scène de personnages comme Aristide Bergès, Emile Loubet, Henri Duhamel, le cardinal Saliege, Emile Romanet, Léon Perrier, Joseph Bouchayer, Paul Mistral, Albert Lebrun, Edouard Herriot, Lucien Hussel et beaucoup d'autres.

En d'autres termes, et à travers ces noms, la houille blanche, les premières glissades à ski, la création des allocations familiales, la conquête de la Meije, le développement de la grande industrie, le début du tourisme, les luttes sociales et religieuses. Et c'est justement dans ce dernier volet que prend place la ville qui nous intéresse : "Vienne-la-Rouge".

Paul Dreyfus l'évoque :

"Avec sa population ouvrière ardente, perpétuellement ouverte aux idées de réforme ou de révolution, toujours prête à entrer en lutte si l'occasion s'en présente, n'hésitant pas à passer des paroles aux actes et se laissant parfois emporter par des bouffées de violence, c'est Vienne-la-Rouge".

Aux Viennois, l'auteur apprendra bien des choses qu'ils ignoraient d'une histoire "qui commence bien avant la Commune de Paris et qui ne s'achève pas avec la défaite de juin 1940".

Trois points essentiels : les flambées de violence de 1890, 1932 et 1936.

Tout cela se lit "à livre ouvert" dans ce quinzième ouvrage de Paul Dreyfus (un volume broché de 270 pages de la Collection Hachette-Littérature), un volume de bonne venue où l'anecdote côtoie l'histoire à laquelle elle colle strictement. Comme il est d'usage chez un journaliste honnête !

Jean BOUVARD

Chronique des Arts

La fermeture momentanée de la galerie de la Pyramide nous a privés pendant le premier semestre de 1974 de ces expositions de grande qualité auxquelles M. Reynaud nous avait habitués.

Mais le "Centre Municipal d'éducation artistique" ayant quitté ses locaux de la rue Victor-Hugo par raison majeure, s'est transporté grâce à l'amabilité du Syndicat d'Initiative, pour ses expositions dans le pavillon du Tourisme cours Brillier.

Le peintre Pierre Delorme, professeur et directeur du Centre, a su trouver des aménagements très pratiques pour présenter les œuvres de ses élèves dans cette salle élégante, bien meublée, dont les parois de verre laissent voir les perspectives de notre beau jardin de ville, de sorte que les effets artistiques sont à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ce charmant pavillon.

Les séances de notre association des "Amis de Vienne" s'y tiennent également et ainsi nos membres seront quelquefois à même d'admirer les travaux des exposants.

L'année s'est ouverte par l'exposition des travaux de Mme Lydie Chapuis pour laquelle l'art du feu n'a pas de secrets pour la réussite de ses services à thé, ses chopes, ses plats et ses soupières d'un art raffiné.

Avec Mme Chapuis exposait Mme Paulette Dalicieux-Montabonnet qui réussit fort bien dans ses copies de tableaux. Vinrent ensuite les toiles de Mlle Deleyrolle, de Mme Chapotat et de Janine Vopouyan.

Le printemps est arrivé et il ne saurait être mieux représenté que par Mme Marie-Rose Bandet que vous connaissez et appréciez depuis longtemps ; si elle est essentiellement un peintre de fleurs elle retrouve ses délicatesses de tous dans les objets en céramique qu'elle modèle avec art et nous avons particulièrement distingué une soupière en terre blanche d'une réussite tout à fait remarquable. Mme Rault vint ensuite avec une série de tableaux qui tiennent plus de l'esquisse rapide que d'une œuvre achevée.

Les toiles de Mme Chetail sont intéressantes, mais nous avons admiré ses romantiques bouquets dans leur boîte comme jadis, ses compositions en soie sous verre d'un charme désuet et ravissant et, par contraste des coupes à larges fleurs en organdi, en rubans, d'un esprit moderne. Hélène Massat fit une exposition intéressante, ses paysages mériteraient d'être mieux composés mais il y a dans ses toiles beaucoup d'atmosphère.

Que de femmes, de jeunes filles me direz-vous se livrent au démon de la peinture ! Mais oui, et peintres et potières nous les avons toutes retrouvées à la salle des fêtes du 15 au 25 juin, écrasant (par leur nombre leurs camarades masculins). Tout cela ne prouve-t-il pas la grande activité du Centre d'éducation artistique. M. Delorme nous l'explique et le justifie dans la préface du catalogue de l'exposition générale sous les titres : l'Art et l'enfant, l'Art et l'adulte et l'Art et le troisième âge. Mais il me faut constater que peu nombreux sont ces élèves qui iront "sur le motif" où la nature leur donnerait des sujets autrement profitables que les "documents" dont ils n'ont que trop tendance à abuser en atelier.

"Le Masque, nous dit Georges Buraud, dans son beau livre "Les Masques", c'est l'apparence d'une figure posée sur un corps auquel elle ne semble pas appartenir naturellement et qui pourtant est née de lui et en exprime d'une façon détournée le mystère". Aussi la belle exposition réalisée pour la Fédération Léo-Lagrange a mérité toute notre attention, toute notre admiration pour sa puissance évocatrice de ce mystère justement, pour lequel il convient quand même d'être un spectateur initié comme le conseille la brochure qui nous fut remise à l'entrée. Masques de la Commedia dell'Arte, masques du Japon, masques du jeune théâtre américain "Bred and puppet", tout cela était prodigieusement envoûtant et impressionnant et je suis sûr que nos concitoyens en garderont un durable souvenir.

Harmonie des tons dans la violence des couleurs c'est l'impression générale de l'exposition des toiles et des aquarelles d'André Bonnamour à la galerie de la Pyramide qui rouvre ses portes le 4 octobre 1974 aux grandes expositions particulières.

Excellent aquarelliste nous le préférons en effet dans ses aquarelles où il a su avec un grand art laisser parler son imagination, sa fantaisie et guider d'un pinceau savant le travail de l'eau sur la feuille blanche. Mais ses peintures à l'huile sont aussi d'un grand intérêt ; les dominantes rouge, orangé, font chanter des profondeurs sombres et les petits formats sont d'un agrément tout particulier.

Le 26^e Salon annuel des artistes de Vienne et d'ailleurs, groupe de nombreux peintres avec près de 300 numéros. Nous y retrouvons quelques peintres du Centre d'éducation artistique et les excellents aquarellistes Losdat, Pratz Bernard, sur les tables nous remarquons les grés

de Mme Lydie Chapuis, aux cimaises un envoi original et curieux de Eymard Gilles, des aquarelles de Sokoloff qui a été lui aussi tenté par le traditionnel pont sur la Gère.

Le Photo Ciné Club expose des photos très réussies et nous avons admiré dans la même salle une remarquable composition picturale de Dana Jarry réalisée par le marbrier Ravit, de Livron, ces marbres de couleur sont d'un sensationnel effet.

Dans la grande salle nous avons aperçu au passage un consternant navet dont, dès l'entrée, on nous avait claironné le prix immodéré. Comme toujours dans ces rassemblements d'œuvres trop nombreuses, l'échelle des valeurs va du pire au meilleur.

La galerie Léty a exposé durant le mois de novembre un peintre aquarelliste de Grenoble, Henry Dotay. Ses nombreux paysages sont plutôt des dessins aquarellés car l'aquarelle demande beaucoup plus de fluidité et de transparence et doit surtout éviter la sécheresse du trait.

L'année se terminera par une exposition du peintre Pierre Delorme à la galerie de la Pyramide, après les travaux des élèves, les œuvres du professeur.

L. RATBAUD

Les Expositions de Peintures de Décembre 1974

DARTEYRE. — Comme chaque année, Darteyre a présenté ses œuvres en décembre en son magasin de la rue Juiverie où ses nombreux admirateurs et amis Viennois ont pu venir le féliciter.

DELORME. — A exposé à la Galerie de la Pyramide. Ses toiles confirment les qualités que nous lui connaissons déjà et la connaissance parfaite d'un art dont il a le don de communication, ainsi que peuvent en attester ses nombreux élèves de l'école municipale de peinture.

HOBEL. — Qui exposait à la Galerie Saint-Pierre a puisé son inspiration cette année dans les personnages de la "Commedia dell'Arte" et dans la lumière diffuse du ciel Vénitien. Une belle occasion pour lui d'affirmer une fois de plus ses qualités de coloriste et un talent qui lui a permis d'atteindre à un renom qui va bien au-delà des limites locales et régionales.

MARIE-LISE THOMAS. — A présenté au Syndicat d'Initiative une production très variée allant avec la même chance des fusains aux aquarelles, des peintures aux poteries. Dans toutes ses œuvres on retrouve la fraîcheur et la sensibilité qui en font le charme.

Photo-Club

Le Photo Ciné Club Viennois, société fondée le 16 décembre 1900, a ouvert le 14 décembre 1974 la "Galerie 74", galerie photographique, au 16 de la rue Teste-du-Bailler.

La première exposition a été confiée à Jeanloup Sieff, photographe mondialement connu ; le vernissage a eu lieu le 14 décembre en présence des représentants de la Municipalité, de nombreuses personnalités photographiques venues spécialement de Paris et de tous les membres de la société ayant participé à la réalisation.

Suivront, en permanence, des expositions d'un intérêt égal à celui de la première.

Chronique de la musique

La saison 74 a débuté par un concert à Saint-André-le-Haut de l'organiste américain, Charles Bendow, 1^{er} Prix du concours international de Chartres. Le jeune homme de 25 ans n'a pas trouvé à Vienne un public digne de son talent. Très dépité, il a juré qu'il reviendrait dans quelques années et ferait salle comble.

Le 8 février, le Quatuor Lowenguth nous offre un programme de choix : Schubert, Beethoven, Bartok. C'est la perfection, les musiciens jouent ensemble depuis si longtemps que l'on pourrait presque leur reprocher de manquer d'imprévu.

L'imprévu, la nouveauté, c'est ce qui faisait le charme du quatuor Via Nova il y a huit ans : la spontanéité, la verdeur de l'interprétation, la vivacité du jeu... Les "andante" arrachaient des larmes, les "Rondo" transportaient l'auditoire. Les quatre musiciens disaient quelque chose de neuf, d'inattendu. Cette année ils sont revenus le 6 décembre. Ils nous ont offert trois splendides quatuors de Mozart, Beethoven et une très belle interprétation de "La jeune fille et la mort", de Schubert. Ils ont "glissé" entre deux œuvres magistrales un tout petit divertissement de Webern, à faire croire que les contemporains sont incapables de lutter avec leurs aînés. Et pourtant l'école viennoise possède des quatuors aussi importants et aussi beaux que ceux de Beethoven. Pourquoi cette peur de faire fuir le public avec des œuvres de notre siècle ? Le quatuor Via

Nova peut se ranger à côté des quatuors les plus chevronnés, mais il a perdu sa jeunesse.

Le quatuor Via Nova n'a plus la foi.

Dezso Ranki, jeune pianiste hongrois dans nos murs le 15 mars, possède un jeu d'une variété extraordinaire, une technique consommée, une maturité peu banale pour un garçon de 23 ans. Que ce soit dans les œuvres classiques, romantiques ou modernes, il étonne. C'est un nouveau Cortot ou un nouveau Samson François. Très déçu par les trente auditeurs venus mollement l'applaudir alors qu'il est habitué aux grandes ovations dans les plus grandes salles du monde, ce grand garçon, perdu dans notre pays dont il ne connaît pas la langue faisait de la peine après le concert.

Le nom de Gabriel Tacchino étant déjà connu, les Viennois ont été plus attirés par les affiches.

Loués soient nos frères les grévistes qui, n'ayant voulu assurer le service municipal, nous ont envoyés à Montrosier pour écouter sur un piano splendide, venu tout exprès de Lyon, un Tacchino au meilleur de sa forme et qui fut éblouissant dans Beethoven, Schumann et surtout Liszt.

Liszt, si rabâché par chaque pianiste au programme romantico-commercial en veine de popularité et que Tacchino renouvela avec une intelligence, une verve, une jeunesse magnifique. Une vraie découverte ! La Toccata de Poulenc, les deux pièces de Prokofiev enthousiasmèrent l'auditoire qui applaudit à tout rompre dans cette salle s'adaptant si bien à ce genre de concert.

Le 1^{er} mars, un rayon de fantaisie avec Cora Vaucaire interprétant si bien nos troubadours du xx^e siècle ; Prévert, Kosma et tant d'autres. Cora Vaucaire n'est pas estimée à sa juste valeur. C'est une grande artiste.

Revenons à la musique d'ensemble avec, le 14 mai, Andrée Colson et son orchestre féminin, certainement le meilleur du genre dans le monde entier. Dynamique, efficace, Andrée Colson a le secret pour donner un intérêt nouveau à des œuvres mineures tirées de cartons poussiéreux. Elle a le talent de les actualiser. Une soirée à cent pour cent réussie.

Dans le cadre "Musique Sacrée en Dauphiné", le 7 juin, la Neuvième Symphonie de Beethoven exécutée par l'orchestre et les chœurs de la ville de Trèves a posé bien des points d'interrogations aux mélomanes un peu susceptibles qui l'écoutaient ce soir-là à la cathédrale — orchestre d'amateurs ? mauvaise acoustique ? que se passait-il ?

Il se passait, qu'après une nuit sans sommeil et un voyage par le car sans une halte entre Paris et Vienne, nos musiciens harassés et affamés furent trop bien reçus en notre généreuse cité et les mauvaises langues dirent même que certaines s'épanchèrent un peu trop sur le Beaujolais.

Si les célèbres chœurs, nettement plus en forme que les musiciens n'avaient réveillé l'assistance on se serait tous retrouvés à la première messe le lendemain matin.

Déjà les vacances ! Combien de Viennois étaient-ils encore là pour

accueillir le 5 juillet toujours dans le cadre du festival de musique sacrée, l'orchestre de Versailles à Saint-André-le-Bas dans un programme J.-S. Bach.

Solistes, Maxence Larrieu, flûtiste ; André Bernard à la trompette ; Gerda Hartanann, soprano, c'est-à-dire la beauté du concert qui se prolongea tard par une réception dans le cloître, dont les invités par cette merveilleuse nuit ne pouvaient se décider à rompre le charme.

En octobre, l'orchestre de Chambre de Toulouse, fondateur M. Oriacombe, Paul Coueffé à l'orgue ouvrirent l'année scolaire et furent très applaudis.

Le 30 octobre, ce fut le tour de l'orchestre et des chœurs d'Esslingen. Des jeunes de 14 ans aux différents pupitres, donnèrent des extraits d'œuvres chorales très appréciés. Ce concert donné à Saint-André-le-Bas était organisé sous l'égide des échanges internationaux.

Si l'on joint à ce programme musical exceptionnel les manifestations théâtrales et celles de variétés, on se demande quelle ville est plus comblée que la nôtre ? Mais quel travail cela représente pour les membres du Comité des Fêtes et en particulier quelle reconnaissance ne devons nous pas au régisseur de notre théâtre pour le dévouement et la foi qui l'animent.

Que tous ceux qui nous procurent de si bons moments soient vivement remerciés. Ils ont la satisfaction de constater que les concerts ont été très nettement mieux servis cette année et le dernier en date, Thérèse Llacuna et l'orchestre Rhône-Alpes a fait salle comble mais... n'anticipons pas, c'est l'histoire de l'an prochain.

M. CHAPUY-RAGUIN

Les Spectacles à Vienne au cours de l'année 1974

L'année qui vient de s'écouler a vu la réouverture de notre Théâtre Municipal après trois ans d'inactivité dus à des travaux de rénovation devenus indispensables. Aucune amélioration n'y avait été apportée depuis 1932. Vienne possède désormais un Théâtre qui lui fait honneur.

L'inauguration a eu lieu le mardi 8 janvier avec un Récital de la chanteuse grecque Nana Mouskouri organisé par le Comité des Fêtes de la Ville. Le succès fut tel qu'il fallut donner une autre Soirée avec cette artiste au mois de novembre, sous le chapiteau des Tréteaux de France.

Le théâtre n'a pas été oublié dans la programmation de la saison.

Citons entre autre la venue de grands artistes comme Sacha Pitoeff, Renée Faure, Brigitte Fossey qui se sont produits sur notre scène dans une pièce de Anton Tchékov : " La Mouette ", beau succès d'affluence ce soir-là.

Jean Giraudoux fut aussi à l'affiche avec Sodome et Gomorrhe, une pièce tout à fait remarquable, présentée par les Tréteaux de France.

Les Tournées Charles Baret ont retrouvé le public de notre ville en présentant un spectacle composé d'extraits d'opérettes très connus. Mathé Altéry était tête d'affiche de cette soirée lyrique.

D'autres Compagnies très estimées ici ont fait halte à Vienne au cours de cette année 1974 : la Comédie de Saint-Etienne avec le Barbier de Séville, la Compagnie de Jean Danet avec Othello de Shakespeare, Alain Rais et les Spectacles de la Vallée du Rhône avec le Citoyen Général, pièce adaptée de Goethe.

La danse chorégraphique fut également représentée par de grandes Compagnies telles que, le Harkness Ballet de New-York qui se produisit au Théâtre Antique avec un énorme succès, les Ballets Joseph Russillo de Paris, la Compagnie Anne Béranger très appréciée du public, les Ballets Caravan de Londres.

Les Conférences " Connaissance du Monde " dont le cycle complet est présenté à Vienne, sous le patronage du Comité des Fêtes, ont connu un succès croissant. Aux deux séances données chaque fois, toutes les places sont occupées.

Une opérette à grand spectacle " Valse de Vienne " a été présentée sur la scène du Théâtre Antique avec la grande Vedette du Lyrique Mady Mesplé. Belle réussite à l'actif du Comité des Fêtes qui organisa également au cours de cette année des galas de Variétés avec des artistes très connus du public comme Maxime Le Forestier, Gérard Lenormand, Serge Lama et Michel Sardou qui amena sur les gradins la foule de ses admirateurs, puisque l'on compta ce soir-là plus de 7 000 entrées.

En résumé, une année de spectacles bien remplie et dont les résultats ont prouvé l'intérêt que la population de Vienne et de sa région porte aux activités artistiques. Ce dont nous nous réjouissons.

Jacques GUYAMIER

Nécrologie

M. Marcel ESCUDIER est décédé en juillet dernier. Il était rarement à Vienne, mais fidèle sociétaire il n'oubliait jamais d'adresser aux " Amis de Vienne ", en réglant son abonnement, des vœux de prospérité continue et ses encouragements à persévérer.

Madame Jules RAMET a su vaincre, avec un courage certain, jusqu'aux derniers moments, les fatigues du troisième âge. La lecture de nos bulletins était pour elle un plaisir attendu avec impatience.

Madame Georges SEGUIN a supporté avec une admirable patience une longue maladie ; le porteur du bulletin était toujours accueilli chez elle avec amitié.

Mademoiselle Léonie JAILLET a pendant de longues années participé à nos manifestations ; elle était toujours la première à s'inscrire pour nos sorties - promenades aussi longtemps que son état de santé le lui permit.

C'est avec peine que nous avons appris, il y a quelques semaines, la mort subite et prématurée de Madame Charles COGNAT, épouse de notre sociétaire.

Nous conservons un souvenir ému de tous nos amis disparus et participons pleinement aux deuils de leurs familles.

J. G.

ÉTUDE

UN PROCÈS AU XVIII^e SIÈCLE :

LA CHAPELLE DE MAGUELONNE

ET LA MAISON DE LA BOBE

I. — INTRODUCTION

De plus en plus, l'Histoire, maîtresse aujourd'hui des grands ensembles des ères et des civilisations, s'oriente vers l'étude précise des détails locaux et vers l'analyse pratique de la vie des hommes du passé. C'est ce que l'on constate dans de nombreux ouvrages parus dans ces vingt dernières années, comme *l'Histoire des maisons de Chalon*, de Raoul Violot (1).

Il est temps que les chercheurs de Vienne s'engagent dans cette recherche du détail précis sur les maisons et familles anciennes de leur ville. Le bulletin des " Amis de Vienne " l'a déjà fait et c'est pour aider à cet effort que paraît l'article que l'on va lire (2).

Il concerne deux maisons du centre de la ville et une chapelle qui fut des plus célèbres : la chapelle dite de Maguelonne. Elle se trouvait dans le vieux cloître de Saint-Maurice, sur la place actuelle de Saint-Paul, entre la chapelle de Saint-Théodore qui existe encore, et le mur de la primatiale, plus proche cependant de la première que du second, puisque, en entrant dans les cloîtres par la porte qui les reliait à l'archevêché, elle était la première à main gauche. " Elle a été premièrement dédiée à l'honneur des Machabées, de ces généreux martyrs de l'ancienne loi ; elle le fut depuis à Saint-Maurice, et même elle garde encore le

(1) Citons encore dans le même sens : Albert Boudon-Lahermes : *Le vieux Puy, vieux logis, vieilles familles* — Baneat : *Le vieux Rennes* — Marie-Antoinette de Helle : *Le vieux Versailles*.

(2) Bulletins des " Amis de Vienne " Nos 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 *Vienne Inconnue*, Jh. Garon.

nom de Saint-Maurice-le-Vieux, quoiqu'elle ne soit connue présentement que sous celui de Maguelonne". (3).

Cette citation empruntée à Chorier, auquel on peut se référer pour d'autres détails complémentaires, n'a d'autre but que d'introduire les lecteurs au remarquable mémoire que l'on trouvera ci-après. Ce mémoire, dont nous n'avons que le brouillon non signé, a été écrit en janvier ou février 1795, au nom de l'abbé Pétrequin qui s'en présente à la fin comme l'auteur, vraisemblablement par l'abbé Michel Bernard, qu'un papier de l'époque nous désigne comme "l'un des conservateurs de la chapelle de Saint Maurice le Vieux, vulgairement appelée de Maguelonne". C'est le même "sieur Bernard" (car il disait rarement son prénom pour éviter la confusion des patronymes) qui se trouvera prévôt du Chapitre en 1788 et se verra délégué à l'assemblée de Romans de 1788-89 pour la préparation des États Généraux. Il avait tout fait pour mériter cet honneur, comme on peut le voir par un mémoire qu'il avait adressé à Necker, le 10 septembre 1788, conjointement avec l'abbé de Fornand (4).

Le manuscrit que nous publions et qui se trouve actuellement à la chapelle de Pipet, concerne deux maisons de Vienne qui furent biens ecclésiastiques avant de devenir biens nationaux en 1792.

La première se trouve place Saint-Maurice, sur le trottoir de gauche quand on descend le grand escalier, à mi-distance entre la primatiale et la route nationale n° 7, laquelle passe sur l'ancien quai du Rhône. Sa localisation nous est parfaitement donnée par un acte notarial du 22 mai 1402 (indiction neuvième) dans les termes suivants : "...une maison située dans le grand cloître (de 1402), sur la voie qui va de la maison dite de Rochechinard vers le pont du Rhône par un lieu appelé de Corpeyron d'un côté, et près du quai du Rhône de l'autre côté ; près de la maison du Priorat de l'Isle-sous-Vienne de l'Ordre de Saint-Ruf par ailleurs, et d'autre part près de la maison d'une chapelle dont est recteur messire Jean Achard, prêtre (5)". Un autre acte notarial du 10 juin 1510 nous la décrit d'une manière tout aussi précise : "...située dans l'enclos de la Sainte Eglise de Vienne... près du terre-plein et du cimetière de ladite église du matin, près de la grand'route du soir, près d'une rue allant de ladite route à ladite église ou à la maison des Coindos, ladite route restant intermédiaire de la bise, et près d'une place ou des grands degrés existant

(3) Chorier : Antiquités de Vienne, Livre III, Chap. 7-1846, p. 224.

(4) Archives Nationales, B a 74 — Voir : "La constitution de l'Eglise de Vienne" par Claude Faure dans "Vienna", fasc. 60 1924, pp. 131-135.

(5) Pipet, fonds Maguelonne, D, pp. 2-3.

devant ladite église du vent (6) ". Comme on le voit par tous ces détails, le jardin ou terrain attenant à cette demeure arrivait presque jusqu'au pied du grand escalier de Saint-Maurice. L'ensemble, affecté à la résidence du recteur de la chapelle des Petits-Cloîtres, avait fini par se nommer " la maison rectorale de Maguelonne ".

La deuxième construction dont nous parle le mémoire de l'abbé Michel Bernard était située vers le nord de Saint-Maurice, au bout de la rue de la Bobe (actuelle rue Vaucanson). Elle devait son nom, ainsi que la porte qui la terminait, à une statue de Jupiter ou Hercule qui existe encore au musée Saint-Pierre (7) et que Chorier connaissait déjà au xvii^e siècle (8). Cette statue semble faire la moue, " la bobbe " en langage provincial et ce nom est resté, longtemps après que la statue eut été enlevée, appliqué à la porte, à la rue et à la maison en question. D'une manière plus précise, celle-ci occupait l'angle sud-ouest de la rue Vaucanson et de la rue Joseph-Brenier (ex-rue Poète Martial).

Notons, avant de laisser la parole à l'abbé Bernard, que celui-ci destinait, semble-t-il, son factum à quelque Conseil épiscopal pour affaires litigieuses, auprès de l'Officialité ecclésiastique de l'archevêché de Vienne. La presque totalité des archives anciennes de Saint-Maurice ayant mystérieusement disparu dans la première moitié du xx^e siècle, il nous a été impossible de préciser davantage l'instance à laquelle le plaignant s'adressait.

Quant au document lui-même, il est écrit, presque sans rature, sur deux grandes feuilles de papier, pliées par le milieu, et formant ainsi quatre feuillets ou huit pages de 233 x 347 mm. L'écriture est soignée et très lisible. C'est le type même du " mémoire collégial ", composé par un seul du groupe des douze chapelains de Maguelonne et destiné à recevoir l'approbation ou la critique des autres confrères avant d'être recopié puis expédié à qui de droit.

En voici maintenant la transcription intégrale. Nous en respectons l'orthographe et, autant que possible, la ponctuation.

(6) D, p. 15 : " Maison de Rochechinard et son environnement " : Cf Charles Jaillet " Les desseins sur Vienne d'Etienne Martellange ". Bulletin " A. de V. " No 66 et pp. 108-117, même No " Vienne inconnue ". No 65 chap. VII " Vienne inconnue " : " En passant par la Grand'Rue ".

(7) Cf. Ernest Will : " La sculpture romaine au Musée lapidaire de Vienne " 1952, p. 32, No 51 et planche IV " Tête de Jupiter ".
Pour Charles Jaillet de Pierre Cavard il est vraisemblable qu'il s'agit d'Hercule.

(8) Chorier, op. cit., L. IV, C 8, p. 363-4.

II. — LE MEMOIRE

N° 1^{er} B. — *Mémoire à consulter.*

" Il existe dans l'église primatiale de Vienne une chapelle sous le vocable des Frères Machabées, ou Saint Maurice le Vieux, ditte de Maguelone, fondée par Monsieur de Louvier, évêque de Maguelone, et par de Broglio, pour un Recteur et douze conservateurs (9).

Suivant la fondation, le gouvernement de ladite chapelle, tant pour le spirituel que pour le temporel, appartient au Recteur et aux conservateurs. Le Recteur a le droit d'élire et de nommer son successeur, en le désignant en présence des conservateurs. C'est lui qui nomme et confère (9) les douze conservatoires. Ceux qu'il nomme n'ont pas besoin d'autre institution que de la sienne, pas même de celle du Chapitre quoiqu'il soit ordinaire dans l'Eglise, parce qu'il a accepté par un acte solennel ladite fondation avec toutes ses clauses. Le Recteur ne peut nommer qu'un prêtre membre et incorporé de ladite église primatiale et non un chanoine, et si un des conservateurs est nommé à un canonicat, sa place vaque *ipso facto* dès le moment qu'il a pris possession du canonicat.

La fondation de cette chapelle porte encore que les revenus que les fondateurs affectent à sa dotation (10) resteront en commun, qu'ils seront régis par le Recteur de l'avis de deux conservateurs choisis pour cela par les autres conservateurs, et qu'on appelle par cette raison " élus " ; que sur lesdits revenus on prendra ce qui est nécessaire pour payer ceux qui feront le service fixé par les fondateurs, et que le surplus sera partagé entre les conservateurs le jour de la fête de la Magdeleine (11), par égale part et portion, sauf une certaine somme fixée par les patrons qui doit être prélevée en faveur du Recteur pour le dédommager de ses peines.

Nonobstant cette clause de communion de tous les biens formant la dotation de ce bénéfice, les Recteur et conservateurs se les divisèrent entre eux, on ne sçait à quelle époque ; mais sur les plaintes de quelques-uns d'entr'eux, il intervint arrêt au Parlement de Grenoble, il y a plus d'un siècle, qui ordonne que

(9) Dési pour désigne a été barré.
de Broglio ou de Breuil, vieille famille viennoise : Cf. Ch. Jaillot " Histoire consulaire de Vienne ", T. II, p. 506, N (1).

(10) *fondation* a été barré.

(11) Le 22 juillet de chaque année.

lesdits biens seront remis en commun pour être régis et administrés conformément à la fondation.

Mais cet arrêt n'a pas empêché qu'on n'ait fait depuis un nouveau partage desdits biens qui subsiste encore aujourd'hui quoiqu'il n'ait jamais été enregistré ni homologué.

Suivant ce partage, on a formé de (12) la majeure partie desdits biens douze (13) prébendes dont une est affectée au Recteur, (P. 2) les 12 autres sont pour les douze conservateurs ; et comme ces douze prébendes sont fort inégales entr'elles, on a en quelque manière sauvé l'injustice qui en résulte pour ceux qui ont les moindres desdites prébendes en établissant le droit d'option entre lesdits conservateurs, en sorte qu'après avoir eu les plus mauvaises on parvient par gradation aux meilleures, en les optant par droit d'ancienneté à mesure qu'elles vaquent.

Suivant ce même partage, le surplus des biens qui n'est entré dans aucune des treize prébendes dont on vient de parler resta en commun pour être régi et administré par le Recteur de l'avis des deux élus, et être prélevé sur leur produit ce qui est nécessaire pour payer ceux qui font le service, acquitter les charges et faire les réparations.

Au nombre de ces biens communs, se trouve une maison située en la ville de Vienne, qui fut d'abord destinée à fermer les grains provenant des fonds restés en commun, à former des caves et celiers pour la manutention des vins provenus dans les mêmes biens communs, et comme c'était le Recteur qui étoit principalement chargé de toutes ces danrées et qui en étoit en quelque manière responsable, on ne trouva pas mauvais qu'il se formât un logement dans cette maison pour être mieux à même de surveiller le tout (14).

Dans les suites, on trouva qu'il étoit plus expédient de donner à ferme les biens restés en commun. Dès lors les caves, greniers et celiers de la maison devinrent inutiles à la chapelle. Le Recteur qui demouroit dans la maison fit son profit du tout en louant ce qui lui étoit inutile, et peu à peu on s'accoutuma à le regarder comme propriétaire de cette maison, d'autant plus que comme c'est lui qui nomme à toutes les conservitoreries, la plupart des conservateurs qui lui doivent leur place n'osent le contredire, et que par ce moyen il conserve une grande prépondérance dans

(12) ~~tu~~ a été barré.

(13) Distraction de l'auteur : c'est treize qu'il faut lire, comme la suite le prouve.

(14) C'est cette maison qui se trouve à mi-chemin entre la rue de Bourgogne et l'hôtel des Maugiron, sur les anciens cadastres de Vienne, place Saint-Maurice, sur le trottoir de gauche en descendant le grand escalier de la cathédrale.

toutes les délibérations. Cependant on trouve divers traités entre les conserviteurs et lui par lesquels il s'est soumis à céder dans ladite maison une salle pour les assemblées des conserviteurs lorsqu'il est question de délibérer sur les affaires de la chapelle, et une autre pièce pour les archives de ladite chapelle ; et d'autres par lesquels il est tenu de souffrir que les conserviteurs qui ont des vignes dépendantes de leurs prébendes fassent fermenter la vendange des dites vignes dans les cuves qui sont dans cette maison, et (15) se servent du pressoir pour la pressurer. Mais ces différents actes par lesquels le Recteur concède aux conserviteurs des droits d'usage dans quelques parties de cette maison, ne semblent-ils pas former en sa faveur (16) une reconnaissance de la propriété du surplus.

(P. 3). Suivant la fondation, le préciput fixé au Recteur pour le salaire des peines que lui donne l'administration des biens est très peu de chose ; il est déterminé à quelques florins d'or (17). Cependant, par le moyen du partage, sa prébende est environ le double de la plus forte des douze autres, et comme cette prébende est affectée à ladite place de Recteur, qu'elle ne tombe point en option comme les autres, de manière que le Recteur, lors même qu'il est le plus jeune des conserviteurs, a toujours cette prébende, cette place qui, suivant l'esprit et la lettre de la fondation, devrait n'avoir que très peu de revenus au-dessus des autres, se trouve être quatre fois plus avantageuse, indépendamment de l'honorifique, surtout depuis que les Recteurs se sont approprié la maison dont il est parlé cy dessus.

Les Recteurs s'étant ainsi emparé de la maison dont il s'agit, auroient au moins dû avoir soin de l'entretenir. Cependant ils en ont négligé les réparations au point qu'elle est aujourd'hui dans un état de dépérissement total et c'est ce qui a occasionné un événement qui donne lieu à la question sur laquelle on demande l'avis du Conseil.

Pour la mieux faire comprendre, il faut observer que par une dotation particulière, on a donné à la chapelle de Maguelone, une maison située rue de la Bobe (18), pour le logement d'un des conserviteurs au choix du Recteur qui peut y nommer celui qu'il veut, à la charge par celui qui est élu de l'habiter, avec clause que dans le cas où ce conserviteur viendrait ensuite à être nommé à la Rectorerie, il doit sur le champ se dépouiller de cette maison,

(15) **la pressurent** au a été barré.

(16) Autre distraction de l'auteur. Le sens est : " en leur faveur ", ou bien : " de sa part ".

(17) **d'or** a été barré, mais d'une autre encre, par une autre plume, et probablement par une autre main.

(18) Actuellement rue Vaucanson.

et nommer par acte public un des autres conserviteurs pour la posséder.

L'état de la chapelle ainsi connu, voici ce qui est arrivé : le 12 janvier 1783, décéda le sieur Berger, dernier Recteur, après avoir élu, à la forme de la fondation, pour son successeur, le sieur Berlioz son neveu, qui en prit aussitôt possession et en jouit paisiblement depuis lors. Le sieur Berlioz, au décès de son oncle, jouissoit de la maison de la Bobe. Il devoit donc à la forme des titres dont on vient de faire l'analyse, se désaisir de cette maison dans l'instant où il prit possession de la Rectorerie, et nommer un autre conserviteur pour la posséder à sa place ; mais comme il avoit fait beaucoup de réparations à cette maison et que celle dont les Recteurs s'étoient emparés étoit au contraire en très mauvais état, ayant besoin de grosses réparations urgentes qui formoient un objet au moins de 7 à 8 000 livres, il forma le projet de se conserver dans la possession de ladite maison de la Bobe et d'abandonner en échange à la chapelle la maison que les Recteurs avoient habitée jusqu'alors et que l'on regardoit comme dépendante véritablement de la prébende du Recteur.

(P. 4). Pour parvenir à son but, il fit assembler la chapelle le 24 janvier 1783 et pria les conserviteurs de lui céder ladite maison de la Bobe, et d'accepter en échange celle qui avait servi jusqu'alors de logement aux Recteurs, qui étoit beaucoup plus grande et plus spacieuse, à la charge d'y faire les réparations nécessaires et à condition que le revenu en seroit partagé par égale part et portion entre tous les conserviteurs.

Ceux qui ne connoissoient pas les anciens titres de la chapelle et qui croyoient que la maison dont ils avoient toujours vu jouir les Recteurs dépendoit véritablement de leur prébende, observèrent au sieur Berlioz qu'il feroit tord à son bénéfice en faisant cet échange, parce que la maison une fois réparée produiroit plus du double de celle de la Bobe. Le sieur Berlioz insista sur ce qu'il étoit un objet de plus de 7 à 8 000 livres, sans espoir de pouvoir rien répéter (19) contre la succession de son prédécesseur qui n'avoit laissé qu'un modique mobilier dont la valeur étoit absorbée par les dettes privilégiées, que d'ailleurs son oncle lui avoit recommandé de faire cette proposition à la chapelle pour l'indemniser en quelque manière d'une somme de plus de 1 200 livres dont il lui avait fait tord par sa mauvaise administration.

L'assemblée se rendit et accepta purement et simplement l'échange sans aucune condition. En conséquence, l'on nomma

(19) Redemander en justice.

deux députés pour faire faire la visite et description de la maison, avec pouvoir de poursuivre l'hoirie du sieur Berger, précédent Recteur, et de faire faire les réparations les plus urgentes à ladite maison et d'en passer bail à loyer à ceux qui feront la condition meilleure ; et le Recteur, comme administrateur né de la chapelle, conjointement avec les députés, passa en effet bail à louer pour six ans d'une boutique dépendante de cette maison, mais on ne put trouver à louer les autres appartements, attendu leur mauvais état. Les choses ont resté en cet état pendant assez longtemps sans aucune réclamation de la part de qui que ce soit.

Dans le mois d'août dernier (20), la chapelle assemblée voulant consolider cet échange, projeta (21) conjointement avec le Recteur de le faire homologuer au Parlement de Grenoble, et pria en conséquence le sieur Bernard, l'un des conserviteurs qui alloit à Grenoble pour d'autres affaires, de prendre des instructions sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour parvenir à ladite homologation, et sur les fraix qu'elle occasionneroit. Le sieur Bernard s'acquitta de sa commission et à son retour il rapporta à l'assemblée que le conseil de la chapelle (com)portoît que, pour éviter des frais, il (P. 5) valoit mieux jouir tranquillement, sans autres formalités, des maisons échangées, que le Recteur qui avoit consenti cet échange ne pouvoit l'attaquer de son vivant, attendu qu'il l'avoit fait de son bon gré et que c'étoit lui-même qui l'avoit proposé, que d'ailleurs il lui étoit avantageux, en ce qu'il lui évitoit de grosses réparations, qu'il étoit hors de toute vraisemblance que son successeur entreprit de le quereller, attendu qu'il ne pourroit le faire sans rembourser à la chapelle le montant des réparations qu'elle auroit fait faire, et que l'intérêt des sommes qu'il auroit à rembourser, joint au revenu que produit l'autre maison qu'il seroit obligé d'abandonner, excéderoit le revenu de la maison qui auroit été réparée par les conserviteurs, de manière que le Recteur qui voudroit quereller ledit échange se trouveroit en perte du capital qu'il auroit à rembourser pour les dites réparations.

Le Recteur et les conserviteurs parurent se tenir à cet avis. Les uns et les autres continuèrent à jouir conformément à l'échange, sans faire de nouvelles démarches pour parvenir à l'homologation. Mais, sur la fin du mois de décembre dernier, le Recteur parut avoir du regret à ce qu'il avoit fait. Il requit dans une assemblée les conserviteurs de faire homologuer la délibération par laquelle l'échange avoit été fait, avec déclaration que

(20) Août 1794.

(21) délibéra a été barré et corrigé avec une autre encre.

si, dans la quinzaine, ils n'avoient pas fait faire ladite homologation, il regarderoit l'échange comme non advenu et rentreroit dans sa maison. Et, ladite quinzaine expirée, il fit signifier un acte extrajudiciel à la chapelle, par lequel il interpella les conservateurs de lui céder la maison rectorale, attendu leur négligence à faire faire ladite homologation dans le délais qu'il leur avoit préfigé (22). Il n'offrit pas les fraix qu'il avoit occasionnés à la chapelle, et cependant leur fit deffenses de faire aucunes réparations à ladite maison.

Les conservateurs répondirent qu'ils ne pouvoient poursuivre cette homologation, attendu qu'ils n'avoient ni titre ni argent, tout étant au pouvoir du Recteur comme administrateur de la Chapelle. Le Recteur leur fit alors offrir les titres et papiers qu'il avoit et une somme de 300 livres qui fut acceptée avec déclaration qu'on travailleroit incessamment à solliciter cette homologation.

Pendant qu'on travailloit à cette homologation, le Recteur a déclaré qu'il révoquoit le consentement par lui donné à cet échange, qu'il s'opposoit à ce qu'il fut homologué, consentant que la chapelle se retint, sur les 300 livres qu'il lui avait remis, les fraix (P. 6) que cela pouvoit lui avoir occasionnés. Les conservateurs ont répondu que le Recteur, ayant lui-même proposé et requis cet échange, ne pouvoit être admis à revenir en arrière, attendu que tout étoit consommé par le consentement respectif des parties intéressées et que, dans le cas où le Recteur pourroit être admis à revenir contre cet échange par défaut d'homologation d'icelui, ils protestoient de se pourvoir contre le partage des revenus de la chapelle fait depuis plus d'un siècle, lequel n'a pas non plus été homologué, et qui a même été fait au préjudice d'un arrêt qui ordonnoit de remettre tous les biens de la chapelle en commun, conformément à la fondation.

D'après cet exposé, on demande au Conseil :

1° Si l'acte d'échange fait entre le Recteur actuel de la chapelle de Maguelonne et les conservateurs de la même chapelle, par la délibération du 24 janvier 1783 est bon et valable, ou si au contraire le sieur Berlioz, Recteur, sera bien fondé à s'opposer à l'homologation de cette délibération, sous prétexte qu'avant de le consentir il n'y a eu aucune procédure *de commodo et incommodo*.

On observe à cet égard que cet échange paroît évidemment avantageux au Recteur, en ce que la maison qu'il prétend dépendre de la Rectorerie étant en très mauvais état et ayant

(22) Préfixé.

besoin de très grosses réparations, la succession du précédent Recteur étant notoirement insolvable, et le Recteur n'étant pas obligé de fournir de sa poche pour faire des réparations de cette nature, il étoit indispensable, ou de laisser dépérir entièrement cette maison, ou de se livrer à des emprunts pour fournir aux dites réparations et d'hypotéquer les fonds de la prébende rectorale au remboursement des dits emprunts ; et dans ce dernier cas, l'intérêt des emprunts (23) payé, ladite maison rectorale ne rendroit pas autant de revenu libre que la maison de la Bobe. D'ailleurs la procédure *de commodo et incommodo* ne paroît pas avoir été nécessaire avant l'acte d'échange, attendu que les cours souveraines sont dans l'usage d'en ordonner une avant l'homologation.

2° Si l'opposition du Recteur n'est pas fondée sous ce point de vue, ne peut-on pas dire que l'échange dont il s'agit est nul par une autre considération. En effet, suivant la donation faite à la chapelle de Maguelone de la maison de la Bobe, cette maison ne peut jamais être possédée par le Recteur de ladite chapelle ; (P. 7) elle est destinée au logement d'un conserviteur autre que le Recteur. Cependant, par l'échange dont il s'agit, elle appartieroit au Recteur ; celle qui est donnée en échange deviendrait commune à tous les conserviteurs, puisque les revenus en seroient partagés entr'eux. N'est-il pas vray de dire que par ce moyen les vues du donateur seroient éludées de toutes manières et cette circonstance n'est-elle pas suffisante pour vicier cet acte d'échange, rien n'étant plus sacré en France que la scrupuleuse observation de tout ce qui est prescrit par les fondations ?

3° La maison qu'on appelle rectorale n'étant pas expressément comprise dans la prébende du Recteur par le partage des biens de la chapelle qui fut fait il y a plus d'un siècle, n'est-elle pas présumée, par cela seul, avoir resté commune entre tous les conserviteurs, ainsi que les autres biens qui ne furent assignés dans aucune prébende et dont on a depuis joui en commun ? Le Recteur a-t-il pu acquérir cette maison par la prescription et par la longue possession où il est de jouir seul de cette maison, laquelle possession se trouve encore fortifiée par les actes intervenus entre les Recteurs et les conserviteurs, par lesquels les Recteurs ont concédé aux conserviteurs l'usage de quelques appartements de ladite maison, ce qui forme une espèce d'acquiescement de la part des dits conserviteurs que les Recteurs jouissent en propre de tout le surplus ? Ne peut-on pas répondre à cela que le Recteur étant par la fondation le détenteur de tous les titres, et l'administrateur de tous les biens de la chapelle, il n'a

(23) joint au revenu a été barré.

pu prescrire ni (24) se former aucun titre contre les autres conserviteurs dont il n'est en quelque manière que l'agent et le procureur fondé.

4° Le partage qui a été fait des biens de la chapelle contre la disposition de la fondation qui veut que ces biens restent en commun, et contre la disposition de l'arrêt qui ordonne qu'ils seront remis en commun, ce partage, dit-on, ne doit-il pas être regardé comme nul, et ne peut-il pas être attaqué nonobstant la longue exécution, surtout si l'on fait attention qu'il n'a pas été homologué ?

5° Enfin, la maison de la Bobe ne pouvant jamais être possédée par le Recteur, à la forme des titres de fondation, n'a-t-elle pas vacqué de plein droit dès le moment que le sieur Berlioz qui la possédoit, au moment du décès de son oncle, a pris possession de la Rectorerie, et dans le cas où il puisse être admis à revenir (P. 8) contre l'échange du 24 janvier 1783, ou que cet échange se trouve nul de plein droit, pour être contraire à l'intention de celui qui a donné à la chapelle la maison de la Bobe, ledit sieur Recteur n'a-t-il pas pour cette fois perdu le droit de choisir celui des conserviteurs qui doit posséder ladite maison de la Bobe, pour avoir négligé d'en faire le choix aussitôt qu'il a eu pris possession de la Rectorerie, le long espace de tems qu'il a laissé écouler depuis sans désigner celui des conserviteurs à qui il veut donner ladite maison, ne donne-t-il pas droit aux autres conserviteurs de la requérir, et celui qui la requerra le premier ne devra-t-il pas être préféré dans la possession de ladite maison ?

Si l'on pense que les conserviteurs qui ont concerté l'échange conjointement avec le Recteur ne sont pas dans le cas d'être écoutés dans cette réquisition, et qu'ils sont non recevables à demander que le Recteur soit privé pour cette fois du droit de préférence, attendu qu'ils ont cherché aussi bien que lui à éluder les intentions du donateur de la maison de la Bobe, et qu'ils ont participé, ainsi que lui, à différer l'élection de celui qui doit posséder ladite maison, un conserviteur qui n'a point participé aux délibérations qui ont été tenues à cet égard, qui n'a même été pourvu de la conservitorerie que depuis cette époque, ne sera-t-il pas admis à requérir ladite maison, et quelle est la route qu'il doit tenir en ce cas pour se l'assurer : est-ce au Recteur qu'il doit s'adresser, ou au Chapitre qui est l'ordinaire de l'église, ou (25) à l'archevêque comme collateur de tous les bénéfices du diocèse, ou enfin est-ce au vibailli juge royal ?

(24) acquérir ni a été barré.

(25) enfi (pour enfin) a été barré.

Ce qui fait naître des doutes à cet égard, c'est que cette maison ne forme point un titre de bénéfice particulier ; c'est seulement une augmentation de dotation pour une des conservitoreries, au choix du Recteur. Celui qui est désigné pour la posséder n'a besoin ni de nouvelles provisions ni de prise de possession. Il en jouit en vertu du simple acte d'élection du Recteur. Il semble donc qu'il ne faille suivre à cet égard les règles établies pour la dévolution de la nomination des bénéfices en cas de la négligence du patron.

Le Conseil est prié de faire une consultation particulière pour la cinquième question, attendu que les quatre premières sont communes à tous les conserviteurs, et que cette dernière, au contraire, n'est que pour l'auteur du mémoire ”.

III. — LE DERNIER OCCUPANT

On a certainement remarqué, dans ce document, l'introduction subreptice ” d'un conserviteur qui n'a point participé aux délibérations qui ont été tenues à cet égard ” et qui voulait rester le seul à jouir de la maison de la Bohe, puisqu'il n'avait pas été compromis dans les arrangements antérieurs. C'était la belette de cette nouvelle fable. Il s'appelait André Pétrequin et venait assez récemment d'être nommé conserviteur de la chapelle de Maguelonne.

Le 16 février 1785, dans l'après-midi, le dit André Pétrequin faisait tenir au sieur Louis Berlioz, sur papier timbré à un sol deux deniers, un exploit d'huissier, par Philibert Tremeau, ” huissier royal immatriculé au Baillage de Vienne, y résidant paroisse Saint-Pierre entre Juifs ”. Cette requête s'exprimait ainsi :

” De la part de Messire André Pétrequin, prêtre incorporé de l'Eglise de Vienne et Conserviteur de la chapelle de St Maurice le Vieux, dite de Maguelonne, il est représenté à Messire Louis Berlioz, recteur de ladite chapelle, qu'il n'a eu aucune part à l'acte d'échange de la maison dite rectorale, joignant le grand escalier de l'église St Maurice, avec la maison de la rue de la Bohe, fait dans le mois de janvier 1783, puisqu'il n'était pas, à cette époque, au nombre des conserviteurs de la chapelle ; qu'ainsi le sieur Berlioz ne pourrait lui opposer de cet échange, dans l'objet de se dispenser de satisfaire à sa requisition du jour d'hier, que d'ailleurs la nullité de cet échange ayant été consentie par les sieurs Conserviteurs dans l'instance liée entr'eux et le sieur Recteur, qui en poursuivoit lui-même la nullité, par leurs écritures signifiées

le 14 du mois d'aoust dernier (14 août 1784), il ne doit plus être question de cet acte. Les parties sont rentrées par une résolution respective dans leurs droits primitifs. Si pourtant les sieurs Conserviteurs s'opposent à ce qu'il rentre en possession de la maison dite rectorale, ce n'est pas par la raison qu'elle leurs (sic) a été donnée en échange, mais par le motif seulement, qu'étant une dépendance des biens qui doivent être mis en commun entre le sieur Recteur et les sieurs conserviteurs, le sieur Berlioz ne peut ni ne doit en jouir seul, exclusivement à eux. Tel est le sens et l'intention des sieurs conserviteurs, dans les conclusions qu'ils ont prises dans les écritures du 14 aoust dernier, ce que le sieur Berlioz paroît n'avoir pas parfaitement saisi. D'après cette explication que le requérant a cru nécessaire, il ne pense pas que le sieur Recteur refuse ou diffère d'y satisfaire à sa réquisition, sous le prétexte d'un acte d'échange, révoqué par les parties, nul par conséquent, et qui ne sauroit produire aucun effet ; sauf à lui à faire décider que la maison dite rectorale ne doit point faire partie des biens communs : question qui reste à faire juger dans le procès dont s'agit : requérant que le présent acte soit signifié audit Berlioz par le premier huissier, donc acte, et a signé :

Pétrequin, conserviteur de Maguelonne (26)''

Mais le sieur Louis Berlioz était un redoutable Chicaneau, ami et protégé de maître Jean Rondet, procureur aux cours de la ville de Vienne. Ne venait-il pas de réduire à la ruine, à l'occasion du testament et de la succession du défunt doyen des chapelains, le neveu de celui-ci, " monsieur Ange-François Gounon, résidant à Beaurepaire, en qualité d'héritier médiat de monsieur Ange-Joseph Gounon, son oncle, conserviteur de laditte chapelle (de Maguelonne) ", condamné à la somme excessive de treize cent cinquante quatre livres quinze sous (un million et demi d'anciens francs) par " l'arrêté de compte et obligation du 30 décembre 1783, notre contrainte du 9 aoust 1785 et notre jugement du 12 janvier 1786 " (27) !

D'ailleurs, il faut croire que le sieur Berlioz tenait ses canons tout prêts (28). Moins de 48 heures après avoir fait recevoir par sa servante l'exploit que lui envoyait le sieur Pétre-

(26) Chapelle de Pipet, dossier Maguelonne, B 2.

(27) Chapelle de Pipet, dossier Maguelonne, C 19-20.

(28) Il avait passé l'hiver 1785 à collationner un gros cahier de 36 pages finement écrites (février-mars 1785) où il recopiait tous les actes des Archives de Maguelonne concernant la maison rectorale. Chapelle de Pipet, Maguelonne, D.

quin, il faisait remettre à celui-ci, ou plutôt à " sa fille domestique " comme s'exprime l'huissier Joseph Tillion, " premier huissier auditeur au baillage de Vienne ", en date du 18 février 1785, une réponse où il résumait la plupart de ses arguments.

" Maître Louis Berlioz... remontre au dit maître Pétrequin que, quoique il ne fut pas conserviteur de ladite chapelle lors de l'acte d'échange de la maison rectorale joignant le grand escalier de l'église St Maurice, avec la maison de la Bobe, fait le 24 janvier 1783, il n'est pas moins vrai que lorsque il est devenu conserviteur, il a adhéré dans plusieurs délibérations au dit acte, notamment dans les assemblées du 21 décembre 1783 et 30 janvier 1784. Et quand à la prétendue nullité consenti (sic) de cet échange dans les écritures du 17 aoust dernier, le sieur Recteur observe qu'elle n'est qu'illusoire puisque les parties ne sont pas rentrés par une révocation plène et entière de la part de Messieurs les conserviteurs dans leurs droits primitifs. La preuve est que les lettres royales du sieur Recteur ne sont point encore enthérinées, en suite des prétentions mal fondées du sieur Pétrequin et ses adhérents. Ledit Recteur observe que le sieur Pétrequin dans son acte extrajudiciel tombe dans une contradiction des plus notables. En effet, quelle contradiction que de dire que, par la nullité consenti de l'échange, les parties sont rentrés dans leurs droits primitifs, et que, si néanmoins les conserviteurs s'opposent à ce que maître Berlioz entra (sic) dans l'ancienne maison rectorale, c'était parce que les biens devoient être mis en commun. N'esse-ce pas comme si l'on disait : Les parties sont rentrées et ne sont pas rentrées dans leurs droits primitifs ? Un tel raisonnement ne put jamais être admis ; bien moins encore les conséquences nécessaires du motif que l'on allègue pour s'opposer à la rentrée de maître Berlioz dans l'ancienne maison rectorale. En effet, à partir du raisonnement du sieur Pétrequin, le sieur Berlioz peut rentrer chez lui mais en même temps ne peut pas y rentrer, en suite d'opposition de la part des mêmes personnes qui renoncent, et qui s'opposent... " (29).

IV. — CONCLUSION

Mais les lecteurs ont plutôt hâte de connaître la conclusion du procès que d'assister aux échanges d'arguments entre les parties. Les actes pleuvaient, les livres et les sous s'engouffraient dans

(29) Fonds Maguelonne, B 3.

les poches des hommes de loi. On en vint à des menaces à peine voilées de saisie et de séquestre. L'archevêque, monseigneur Jean-Georges Le Franc de Pompignan (9 mai 1774 - 14 décembre 1789), qui se trouvait plus souvent à Paris qu'en son palais de Vienne, ne semble pas avoir rien fait pour calmer les plaideurs. Finalement, on en arriva à un jugement de compromis, messire Berlioz étant autorisé à disposer de la maison rectorale pour y établir sa demeure ou à la louer à condition d'en participer les bénéfices aux autres chapelains et messire Pétrequin ayant, comme doyen élu des conserviteurs de Maguelonne, la jouissance de la maison de la Bobe. Berlioz était cependant condamné aux dépens (30).

Mais il semble qu'il est difficile à certains hommes, même ecclésiastiques, de vivre en paix. Le dernier état de la question, au moment même où tombait l'ancien régime, nous est donné par la supplique suivante du sieur Pétrequin, en date du 3 août 1789 :

" A Monsieur le Vibailly de Vienne,

" Supplie humblement maître André Pétrequin, prêtre incorporé de l'église de Vienne, et l'un des conserviteurs de la chapelle de Maguelonne fondée dans la même église ;

" Représente qu'après les contestations qu'il a eu avec messire Henry Pioct, clerc tonsuré de la même église, il vient d'être maintenu définitivement en la possession de la maison de la Bobaz, située en cette ville, dépendante de ladite chapelle de Maguelonne ; et comme il a intérêt de faire constater l'état actuel et les dégradations commises dans cette maison par celui qui en jouissait avant la contestation, et celui qui en a joui pendant le litige, il recourt à ce qui vous plaise, Monsieur, permettre au suppliant de faire procéder à ses fraix moins levables, sauf à les répéter le cas échéant, à la vérification et liquidation des dégradations qui ont été commises dans ladite maison de la Bobaz avant la jouissance effective du suppliant, par experts convenus, ou pris d'office, devant le premier notaire requis non suspect qui sera commis à cet effet, parties intéressées appelées aux formes ordinaires, pour, la procédure faite, être pris par le

(30) Ibidem, F 1, F 2 et F 3. Le jugement semble avoir été rendu en avril ou mai 1786. Mais nous n'avons pu en retrouver l'acte.

suppliant tel parti qu'il appartiendra, déclarer votre décret exécutoire par provision, nonobstant opposition, appellation et autres empêchements quelconques, sans y préjudicier et sera justice.

" (Signé) Pétrequin.

" Supplique ainsi reçue de partie : Thévenin.

" Permis et commis le greffier de siège...

" Vienne le 3^e aoust 1789. (Signé) Chevalier " (31).

En conséquence de cette supplique peut-être inattendue, maître Louis Berlioz, qui n'en était cependant atteint que par ricochet comme occupant de la maison de la Bobe avant le procès, se voyait signifier un dernier exploit ainsi rédigé :

" L'an 1789 et le 6^e jour du mois d'aoust, je, Lambert Bonnard, etc..., soussigné, rapporte qu'à la requête de messire André Pétrequin, prêtre incorporé de l'église de Vienne, l'un des conservateurs de la chapelle de Maguelonne, résidant à VIENNE, j'ai intimé et signifié à messire Louis Berlioz, recteur de la même chapelle (32), résident en cette ville, la requête par lui présentée à Monsieur le Vibailly de Vienne le 3^e de ce mois, le décret au bas du même jour ; lui ai donné assignation pour comparoir à Vienne par devant maître de Laloy, greffier du Baillage de ladite ville, Commissaire député dans la sale (sic) du greffe le lundi dixième de ce mois à huit heures du matin, pour nommer et convenir d'experts pour la procédure de vérification et liquidation ordonnée par ledit décret, en voir nommer d'office à défaut d'en convenir, avec déclaration que paroissant ou non, il sera procédé en l'absence comme en présence, et ai laissé au dit messire Berlioz copie des dits requêtes, décret et du présent exploit, en son domicile, etc...

(Signé :) L(ambert) Bonnard".

Mais, pendant que nos plaideurs se laissaient absorber dans cette vaine escrime, ils n'avaient pas remarqué que Raminagrobis se rapprochait en ronronnant. La Révolution Française était déclenchée depuis près d'un mois quand ces ecclésiastiques s'assignaient à comparaître dans la salle du greffe pour des constats de réparations ! Déjà, dans la nuit du 4 août 1789, les droits féodaux avaient été abolis au milieu de l'enthousiasme que l'on

[31] Chapelle de Pipet, Fonds Maguelonne, F 4.

[32] " et à messire Henry Pioct, clerc tonsuré de la même église, tous deux résidents..." a été barré.

sait. Le 20 août, l'Assemblée Nationale publiait la *Déclaration des droits de l'homme*. La loi du 2 novembre, tout en rejetant la proposition Talleyrand, décidait cependant que *les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation*. Le décret du 13 février 1790 supprimait les ordres religieux et les vœux monastiques. Et enfin, le 27 novembre 1790, l'Assemblée Constituante édictait que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait, sous huit jours, le serment de fidélité à la *Constitution civile du clergé seraient censés* avoir renoncé à leurs fonctions (33).

Devenues biens nationaux, les maisons en litige n'allaient pas tarder à être liquidées en des ventes publiques. Quant au Recteur et aux chapelains de Maguelonne, ils durent se disperser pour sauver leur tête, et c'est ainsi que

Grippeminaud, le bon apôtre,

Jetant des deux côtés la griffe en même temps

Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

Qu'on nous permette un dernier détail. Quelques lecteurs se demanderont peut-être si l'abbé Louis Berlioz était parent du célèbre musicien Louis-Hector Berlioz. En effet, notre Recteur était le grand-oncle de l'auteur des *Troyens*. En plus des actes de naissance et autres papiers que l'on peut consulter à la mairie de la Côte-Saint-André et au musée Berlioz de la même commune, nous en avons pour preuve la lettre suivante qu'un nommé Magnin, régisseur des biens du Recteur de Maguelonne à Champier et aux environs, écrivait au futur grand-père de l'illustre symphoniste :

" Monsieur,

" Comme j'avais délégué à payer monsieur votre frère à la fin du mois de septembre, et que je n'ai reçu aucune quittance, ni nouvelle du délégué, étant inquiet de savoir s'il s'est exécuté, je pars pour Virieu dans l'instant, savoir s'il s'est exécuté ; si non, le faire faire. Ainsi dans la semaine, monsieur votre frère touchera son argent, s'il ne l'a pas touché. J'ai l'honneur de vous en donné (sic) avis et vous prie de me croire, avec la considération la plus parfaite,

" Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

" Champier, ce 4^e octobre 1784.

" (Signé :) Magnin "

(33) Cf. Rohrbacher, *Histoire Universelle de l'Eglise Catholique*. Paris, Gaume Frères, 1852. Tome 27, pp. 452-484 ; ou bien : Thiers, *Histoire de la Révolution Française*, c. 5.

Le " frère " en question n'est autre que notre ecclésiastique. Cette lettre " très humble " ne devait d'ailleurs pas empêcher le pauvre Magnin de se voir lui aussi traîner en justice par l'irascible abbé Berlioz et condamner à payer les arriérés de ses dettes et les dépens du procès... Mais cela est une autre histoire.

P. Antoine MARTINEZ, m. s.
Chapelle de Pipet - VIENNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES " AMIS DE VIENNE "
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 1974

BUREAU

Date de réélection

<i>Président d'Honneur</i> (à vie) : M. Charles JAILLET - VERSAILLES.	
<i>Président actif</i> : M. Marcel GOURDANT - Négociant 18, place Miremont - VIENNE	1977
<i>Vice-Présidents</i> : M. Paul MICHALON Villa Marcelle - Quai Riondet - VIENNE	1975
Mlle Elisabeth JOSSIER - Professeur Honoraire 16, boulevard Eugène-Arnaud - VIENNE	1976
M. F. RENAUD - Professeur Lycée Ponsard 2, rue Chantelouve - VIENNE	1976
M. Marcel PAILLARET - Ingénieur Le Rhodania - Quai F.-Mistral - VIENNE	1976
<i>Secrétaire Général</i> : M. Joseph GARON 15, quai Riondet - VIENNE	1975
<i>Secrétaire Général Adjoint</i> : M. Louis BLANC - Ingénieur Saint-Romain-en-Gal	1977
<i>Trésorier</i> : M. Félix JACOB - Fondé de Pouvoir Société Lyonnaise Rue Victor-Hugo - VIENNE	1977

MEMBRES

M. Charles Bellet - Archiviste de l'hôpital - Rue de l'Archevêché VIENNE (Commission de recherche)	1977
M ^e Emile Datry - Avocat - Rue Donna - VIENNE	1976
M ^e Charles Frecon - Notaire - 5, rue Peyron - VIENNE	1976
Dr Jean Hassler - Médecin - 16, quai Riondet - VIENNE	1975
M. Jean Perriolat - Chimiste - 2, rue Delorme - VIENNE (Commis- sion de publicité)	1975
M. Louis Raibaud - Receveur Honoraire d'Enregistrement - 3, boul. Asiaticus - VIENNE	1976
Mlle M. J. Revol - Institutrice - 18, rue Guétal - VIENNE	1975
M. Serge Tournenc - Délégué adjoint : Circonscription archéo- logique Rhône-Alpes - Cour Saint-André-le-Bas - VIENNE	1975
M ^e Antoine Terrasse - Huissier de Justice - 34, cours Romestang VIENNE	
<i>Commissaires-Adjoints :</i>	
M. Jean-François Grenouiller - Licencié ès-Lettres - Les Côtes- d'Àrey (bibliothécaire)	1977
M. Jean-François Guillet - Licencié ès-Sciences - Les Petits Jardins SAINTE-COLOMBE (Commission Propagande et Publicité)	1977
M. Gérard André - Employé Société Lyonnaise - Villa Symphonie Pastorale - CHUZELLES (Commission Propagande et et Finances)	1977
M. Michel Tranchand - Cadre administratif - Rue Marchande VIENNE (Commission Propagande et Publicité)	1977

